

RAPPORT ANNUEL 2018

SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS



SOMMAIRE

1 La collectivité, ses compétences

Les compétences déchets

page 1



2 Les temps forts de l'année

Les événements marquants de l'année 2018

page 6

3 La prévention

Les engagements et les actions menés en faveur de la prévention des déchets

page 8



4 La collecte

Les types de collecte, contenants, règlement

page 18

5 La valorisation, le recyclage

Le traitement des déchets en vue d'optimiser leur taux de valorisation matière, organique et énergétique

page 31



6 Les flux, les indicateurs

Les flux collectés, les tonnages ...

page 39

7 Les coûts

Le financement du service, les dépenses et recettes et l'analyse des coûts

page 51

8 Les perspectives pour l'année 2019

Les engagements et perspectives de l'année suivante

page 58



9 Les annexes

Les éléments techniques

page 60



1 156 326 habitants
(projection 2018)
90 communes



651 080 tonnes
de déchets collectés
par an



70 agents
dans la direction

AVANT-PROPOS

Compétence historique depuis la création, il y a 50 ans de la Communauté Urbaine de Lille, la collecte et le traitement des déchets ménagers sur notre territoire est une vraie référence pour d'autres collectivités.

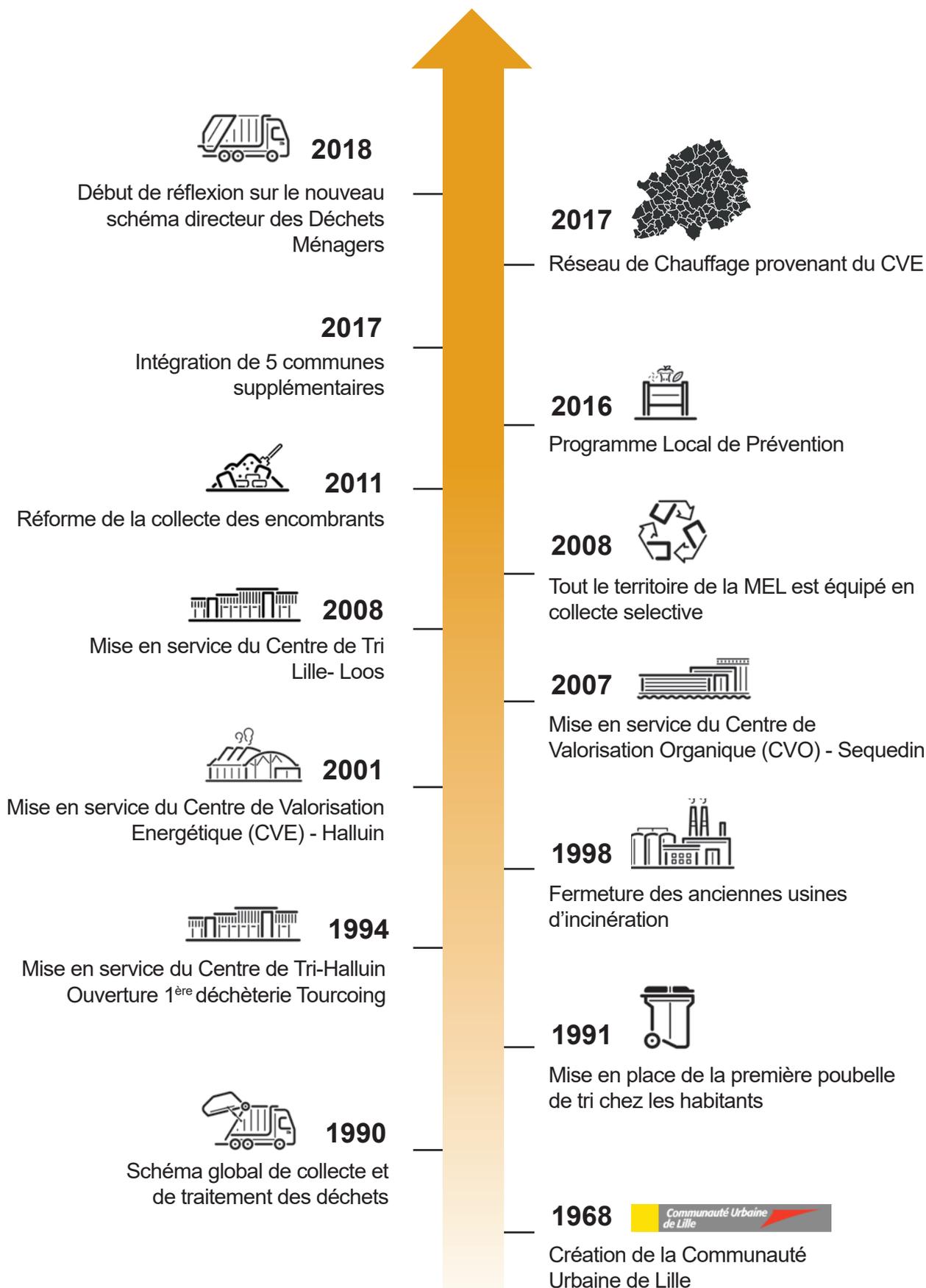
Ces cinq décennies, ont été marquées par de nombreuses évolutions réglementaires (loi de Transition énergétique pour la croissance verte), territoriales (intégration de nouvelles communes) mais également en terme de compétence car la Métropole Européenne de Lille s'est vu confier également la prévention et la valorisation, ainsi que la sensibilisation au tri, au recyclage et au réemploi.

L'année 2018 a été jalonnée par de nombreux projets comme la montée en puissance du Programme Local de Prévention des Déchets, le renouvellement du contrat du CVO et le début des travaux de l'autoroute de la chaleur avec une mise en service entre le CVE situé à Halluin et Roubaix à l'automne 2019.

Conscient des impacts environnementaux, économiques, sociétaux et sanitaires de la gestion des déchets, notre établissement travaille actuellement, en concertation avec les acteurs concernés et les usagers, à l'élaboration du nouveau schéma Directeur. Ce dernier devrait permettre une meilleure prise en compte de nos modes de faire en positionnant la réduction des déchets au centre des réflexions tout en répondant au mieux aux attentes des métropolitains comme la montée en puissance du zéro déchet.

Enfin, sensible aux remarques des associations et des citoyens faites depuis de nombreuses années, une refonte totale de ce document a été effectuée. Une présentation plus claire et accessible, nous l'espérons, du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, permettra à chacun d'être informé sur le fonctionnement, le coût et la qualité de la politique « déchets » de notre métropole.

HISTORIQUE



La Métropole Européenne de Lille dispose de la double compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle est l'un des rares établissements français à assurer une complémentarité aussi forte des systèmes de traitement.

La MEL adapte ses services à l'évolution du gisement.

Elle poursuit ses campagnes de sensibilisation et d'information dans le but d'améliorer la qualité du service public et de réduire de 10% la production de déchets des métropolitains d'ici 2020.

L'ensemble des opérations de collecte et de traitement est assuré par des prestataires privés, à travers divers contrats de prestations de service ou de délégations de service public (DSP).



La MEL est propriétaire des équipements de collecte (les bacs, les colonnes d'apport volontaire, les déchèteries, les garages de véhicules de collecte), des équipements de traitement des déchets (centres de tri, centre de valorisation énergétique, centre de valorisation organique et centre de transfert et de manutention) ainsi que du bus info tri.

A ce titre, c'est elle qui supporte les coûts des investissements correspondants.

1 CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE (CVO)

1 CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (CVE)



12 DÉCHÈTERIES
23 DÉCHÈTERIES MOBILES



2 CENTRES DE TRI
2 GARAGES DE VÉHICULES DE COLLECTE



LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

90 communes



1 156 326 habitants
(projection 2018)



1 141 440 habitants
(INSEE 2015)



83 134 commerces actifs

15 871 administrations



651 080

tonnes collectées

+0,49 % par
rapport à 2017



4 000 usagers
testent un nouveau
mode de collecte



30 kms
réseau chaleur



709 tonnes
collectées par Bennes
à Préhension Latérale

JANVIER

Renouvellement
du contrat
d'exploitation du
CVO
DSP attribuée à
SEQUOIA
(SUEZ)



FÉVRIER

Démarrage de la
certification
ISO 9001
de la Direction des
Déchets Ménagers
pour la relation aux
usagers



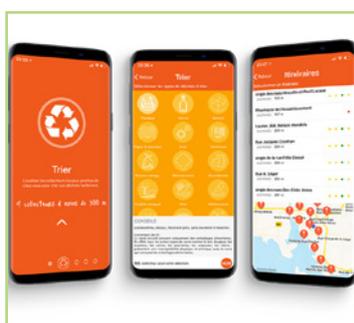
MAI

Expérimentation
d'un nouveau
mode de collecte
et pré-collecte
BPL avec séparation
du verre



SEPTEMBRE

Lancement
du diagnostic
Système
Informations
Déchets



OCTOBRE

Programme Local
de prévention :
Démarrage de
l'expérimentation
compostage





24 805
stop pub



2,25 millions de budget
accordé pour le Programme
Local de Prévention



339 familles
Zéro Déchet

ACTIONS DE PRÉVENTION

COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Appel à candidature pour démarrer l'expérimentation du compostage individuel auprès de 400 foyers à partir de 2019. Les 30 structures collectives sélectionnées bénéficieront d'un équipement de compostage collectif ainsi que d'un accompagnement méthodologique.



GUIDE DU COMPOSTAGE



Parution et mise à disposition de guides du compostage domestique et du jardinage au naturel.

Réalisation de panneaux d'information et d'une signalétique pour les 30 sites de compostage collectif retenus dans le cadre de l'appel à candidature.



ECO - EXEMPLARITÉ

Création d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques des communes volontaires. Ce réseau a pour objectif d'impulser une dynamique d'actions sur les communes du territoire métropolitain en favorisant les échanges de retours d'expériences et en promouvant les bonnes pratiques existantes.
34 communes identifiées.

METS LA TRANSITION DANS TON QUARTIER



LE GRAND SAINGHIN:
Installation d'un composteur partagé

DES JARDINS ET DES HOMMES:
Gestion et accompagnement de 5 sites de compostage

KOMPOSTO:
Triporteur de biodéchets



FAMILLES ZÉRO DÉCHET

Durant 6 mois, 339 familles (1 065 habitants) ont participé au défi métropolitain « familles Zéro déchet » ayant pour objectif d'entraîner une réduction de 30% des déchets non-recyclables. A l'issue du défi une réduction réelle de 37% des déchets non-recyclables (soit près de 15 tonnes de déchets évitées) a pu être constatée.



339
Familles

5
Repair Cafés

2
Actions

1 200
Annonces

RÉEMPLOI

. **Financement de 2 actions** favorisant le réemploi dans le cadre du dispositif « Mets la transition dans ton quartier »

CENTRE SOCIAL DE LA BOURGOGNE A TOURCOING.

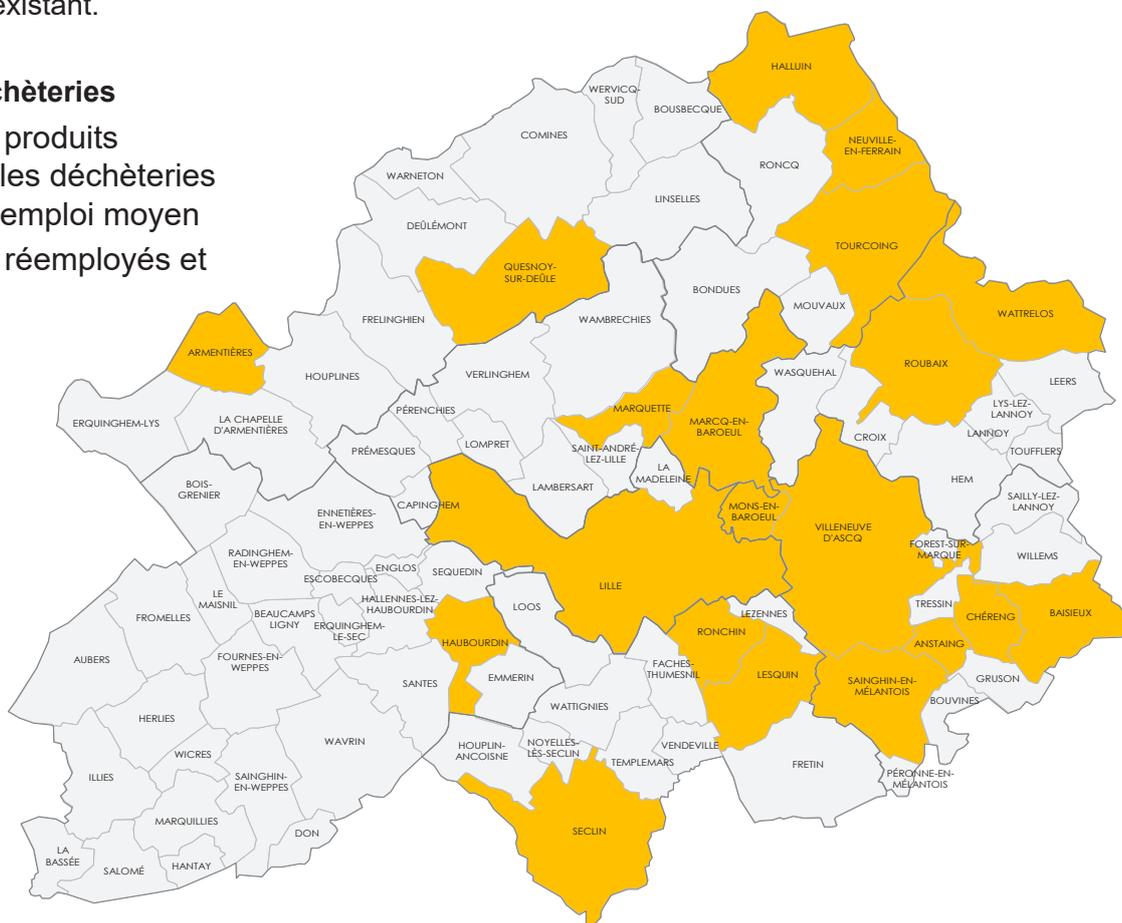
Collecte de récupération d'objets réutilisables (vêtements, linge, petit mobilier...) redistribués ensuite aux plus démunis.

LILLE SUD INSERTION.

Bricothèque dans le prolongement du Repair cafés déjà existant.

. **Réemploi en déchèteries**

688 tonnes de produits réceptionnés sur les déchèteries soit un taux de réemploi moyen de **57 %** d'objets réemployés et vendus.



COMMUNES SUR LESQUELLES SE SITUENT UN REPAIR CAFÉS

REPAIR CAFÉS

Financement de 5 "Repair Cafés" dans le cadre du dispositif « Mets la transition dans ton quartier » :

ASSOCIATION FPH (FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS),

INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE,

ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE WATTRELOS,

AMICALE LAÏQUE D'ANSTAINING,

WASQUEHAL EN TRANSITION.



MEL TROC

Mise en ligne du site internet MEL TROC

Plus de 1 200 annonces sont parues 150 objets ont été vendus ou donnés par l'intermédiaire de ce site.

Site : www.Mel-troc.fr

ACTIONS DE SENSIBILISATION EN PORTE À PORTE ET TÉLÉPHONIQUE

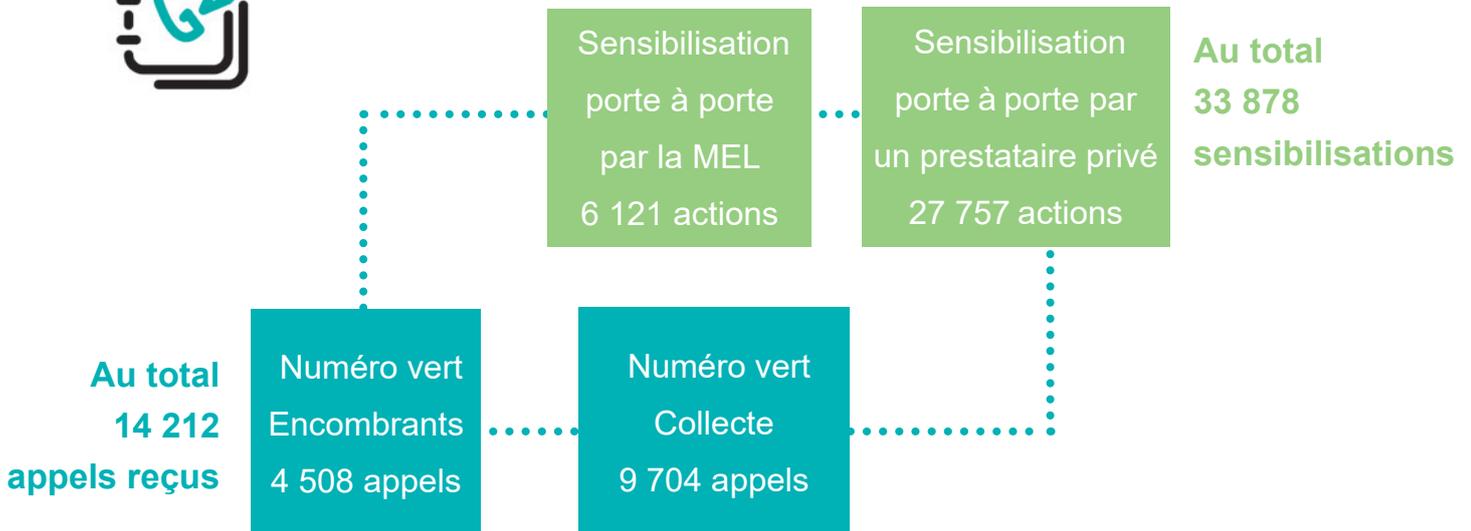
La MEL a pour objectif de sensibiliser petits et grands aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux d'une gestion durable des déchets.

Afin d'améliorer la qualité du tri, le programme de sensibilisation des habitants, déployé depuis de nombreuses années sur l'ensemble du territoire se poursuit grâce notamment à la réalisation de sensibilisations à domicile.

Des actions de sensibilisation peuvent être réalisées suite à des anomalies de tri constatées.



44 333 sacs ou bacs
n'ont pas été collectés suite à
des anomalies de tri



ACTIONS D'ANIMATIONS

LE « JEU TÉMOIN », LES RÉUNIONS PUBLIQUES ET LES STANDS PRÉVENTION

L'animation le « jeu témoin », conçue pour les adultes, est axée sur la prévention, la consommation et l'achat des produits générant des déchets d'emballage au sein du foyer. Elle est présentée dans les centres sociaux, les écoles de consommateurs et toutes associations qui le souhaitent sur simple demande.



628 personnes

18 INTERVENTIONS



L'ANIMATION LOMBRICOMPOSTAGE



Cette animation permet de montrer aux élèves comment les biodéchets peuvent être dégradés naturellement via des vers de compost.

C'est non seulement un acte de prévention de production de déchets mais aussi un moyen de limiter l'incinération de ce type de déchets collectés en mélange avec les déchets non recyclables dans les établissements scolaires.



1 758 enfants

51 LOMBRICOMPOSTEURS INSTALLÉS

LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Des animations effectuées en milieu scolaire permettent de sensibiliser le jeune public entre 5 et 12 ans aux enjeux du tri et de la valorisation en adéquation avec les programmes officiels de l'Education Nationale.

Toutes les écoles peuvent en faire la demande auprès de la MEL.



9 438 enfants
383 INTERVENTIONS



LE BUS INFO TRI



4 958 personnes
265 INTERVENTIONS

Cette animation permet de sensibiliser tous les publics à la politique métropolitaine de gestion des déchets.

Le Bus Info Tri permet de répondre aux nombreuses questions, des petits et des grands, sur la collecte sélective, les déchets encombrants, le réemploi, les différentes valorisations, le recyclage, etc.

Le bus permet également d'informer la population sur les actions de prévention des déchets.



LES VISITES DE SITES MÉTROPOLITAINS

Elles permettent de découvrir les centres de tri d'Halluin et de Lille-Loos, le Centre de Valorisation Énergétique d'Halluin, le Centre de Valorisation Organique de Sequedin ainsi que les déchèteries lors de circuits de visites aménagés afin de garantir la sécurité des visiteurs.



7 128 personnes

559 INTERVENTIONS

TOTAL 23 910 personnes sensibilisées

1 279 INTERVENTIONS

RÉSERVATIONS D'ANIMATIONS

Inscriptions sur le site internet www.lillemetropole.fr/fr/reserver-des-animations-ou-des-visites

LA CONCERTATION

Par le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site (CSS), il est précisé que le préfet peut créer, autour des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation, une commission de suivi de site lorsque les nuisances, dangers et inconvénients présentés par ces installations le justifient. Le décret en précise les modalités de constitution et de fonctionnement. La commission de suivi de site réunit des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés des ICPE. Elle a vocation à constituer un cadre d'échanges, à suivre l'activité des ICPE concernées et à promouvoir l'information du public. La CSS se réunit une fois par an au CVE et au CVO.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux « déchets ménagers » (CCSPL) est composée d'élus et d'associations. Elle se réunit notamment afin d'émettre un avis sur le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets, et sur la mise en place de nouveaux contrats de délégation de service public.

ACTIONS DE SENSIBILISATIONS PAR COMMUNE



COMMUNE

Nbre personnes
Sensibilisations en
porte à porte

Nbre enfants
Animations
pédagogiques

Nbre enfants +
adultes
Bus info tri

Nbre enfants +
adultes
Visites de site

Nbre personnes
Prévention des
déchets

Nbre personnes
Animation
lombricompostage

Nbre de
Stop pub
distribués

Baraque à Tri

ANSTAING	4			2				
ARMENTIÈRES	250	309						
AUBERS	3							
BAISIEUX	17							
BEAUCAMPS LIGNY	3	47						
BOIS GRENIER	20	98						
BONDUES	11	65		38	25			
BOUSBECQUES	0	176	216	66		30		
BOUVINES	0							
CAPINGHEM	4							
CHERENG	3							
COMINES	2995	108	346	17				
CROIX	32	266	257	174	15			16
DEÛLEMONT	12							
DON	3							
EMMERIN	3		82				1000	
ENGLOS	11							
ENNETIÈRES EN WEPPE	6	72						
ERQUINGEM LE SEC	4							
ERQUINGHEM LYS	30							
ESCOBECQUES	0							
FACHES THUMESNIL	126	175	153	25		28	200	
FOREST / MARQUE	2							
FOURNES EN WEPPE	6							
FRELINGHIEN	42							
FROMELLES	2							
FRETIN	3							22
GRUSON	1							
HALLENNES LEZ HAUBOURDIN	10							
HALLUIN	49	236	112	477		58		
HANTAY	10							
HAUBOURDIN	125				75			
HELLEMMES	6547	103		29				
HEM	162	426		52		79		90
HERLIES	0							
HOUPLIN ANCOISNE	12							
HOUPLINES	71	109	190					
ILLIES	2	25	128					
LA BASSEE	8	150		53				
LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES	138	91						
LA MADELEINE	1206	374	96	43		96		
LAMBERSART	39	238	149	426	50	49		
LANNOY	36			6				
LEERS	27	25		234				20
LE MAISNIL	0							
LESQUIN	57		95					
LEZENNES	8							
LILLE	7213	402	178	1272	115	26	10300	37

ACTIONS DE SENSIBILISATIONS PAR COMMUNE



COMMUNE	Nbre personnes	Nbre enfants	Nbre enfants +	Nbre enfants +	Nbre personnes	Nbre personnes	Nbre de	
	Sensibilisations en	Animations	adultes	adultes	Prévention des	Animation	Stop pub	Baraque à tri
	porte à porte	pédagogiques	Bus info tri	Visites de site	déchets	lombricompostage	distribués	
LINSELLES	3	50	125	364				
LOMME	140	224	364	213		170	800	18
LOMPRET	5							
LOOS	254		64	29	50	96		
LYS LEZ LANNOY	26					97		
MARQC EN BAROEUL	225	719	74	921		78		
MARQUETTE	36		28					
MARQUILLIES	3							
MONS EN BAROEUL	75	322						
MOUVAUX	20	75		58		61		
NEUVILLE EN FERRAIN	28							
NOYELLES LEZ SECLIN	6							
PÉRENCHIES	97	198	133					40
PÉRONNE EN MÉLANTOIS	4							
PREMESQUES	4							
QUESNOY/DEÛLE	40	44						
RADINGHEM EN WEPPE	12							
RONCHIN	482	735	52	79			200	
RONCQ	140	50						
ROUBAIX	179	933	341	549	48	65	200	39
SAILLY LEZ LANNOY	2							25
SAINGHIN EN MÉLANTOIS	2						5	
SAINGHIN EN WEPPE	4							
St ANDRE LEZ LILLE	88	161	162	295		57		
SALOMÉ	2							
SANTES	27	22	427	90	100	350	300	
SECLIN	64	150	60			63	3500	
SEQUEDIN	5		7					
TEMPLEMARS	2	200						
TOUFFLERS	13							
TOURCOING	226	494	131	309	25	30		35
TRESSIN	1							
VENDEVILLE	6							
VERLINGHEM	30							
VILLENEUVE D'ASCQ	10876	655	156	319	100	66	3000	
WAMBRECHIES	902		158					
WARNETON	0					53		
WASQUEHAL	13	150		22			5000	
WATTIGNIES	321	221	251	200		180	300	
WATTRELOS	159	373	283	46	25	26		
WAVRIN	9	167	140					
WERVICQ	4							
WICRES	0							
WILLEMS	10							
HORS MEL				720				
TOTAUX	33878	9438	4958	7128	628	1758	24805	342

LES QUESTIONS LES PLUS POSÉES PAR LES USAGERS LORS DES SENSIBILISATIONS OU ANIMATIONS



Que faire de mes biodéchets (déchets alimentaires et de jardin) si je n'ai pas de bac pour les collecter ?

Vous habitez une maison avec jardin

Vous pouvez installer votre composteur à même la terre.



Vous habitez un immeuble / Vous n'avez pas de jardin

Vous pouvez installer un lombricomposteur chez vous ou consulter les points de compostage collectif de votre commune sur LilleMetropole.fr



Plus d'informations : compostage@lillemetropole.fr ou sur www.lillemetropole.fr



Qu'est ce qu'un Repair Cafés ?

Un repair café est un atelier de réparation, collaboratif et solidaire, où des réparateurs bénévoles vous aident ou vous apprennent à réparer vos appareils / objets cassés afin de leur offrir une seconde vie. Les ateliers sont ouverts à tous et sont gratuits.



Agenda et emplacements des Repair Cafés disponibles sur Lillemetropole.fr

Pour plus d'informations : prevention@lillemetropole.fr ou sur www.lillemetropole.fr



Doit-on laver ses déchets avant de les jeter?

NON les emballages doivent être vidés mais pas nettoyés puisque la plupart des déchets sont nettoyés et fondus (stérilisation par la chaleur) dans le cycle du recyclage.



Pourriez-vous me donner la signification des logos les plus présents sur les produits du quotidien?



Anneau de Möbius : Il signifie partout dans le monde que votre produit est recyclable.

S'il y a un pourcentage au centre de l'Anneau de Möbius, il précise alors que le produit ou l'emballage contient x % de matières recyclées.



Point vert : Encore mal interprété par beaucoup de français, ce logo n'indique pas que le produit est recyclable mais signifie que le fabricant participe au financement d'un système de gestion des déchets d'emballage.



Ces numéros (de 1 à 7) correspondent aux sept abréviations des différents types de plastiques.

Seuls, deux types de plastique sont recyclés sur le territoire de la MEL aujourd'hui

PET 1 (bouteille ou bidons transparents ou colorés)

PEHD 2 (bouteilles ou bidons opaques).



TRIMAN : Triman a pour vocation de signaler au consommateur les produits de la vie courante qui peuvent faire l'objet d'un recyclage et qui ont donc tout intérêt à être triés.



103 485 tonnes de déchets recyclables en porte à porte ou apport volontaire



30 762 tonnes de biodéchets (déchets de jardin et alimentaires) en porte à porte



272 195 tonnes de déchets non recyclables en porte à porte ou apport volontaire

LA PRÉ - COLLECTE

La MEL fournit aux usagers les bacs et les sacs nécessaires au stockage des déchets avant collecte. La distribution des contenants, ainsi que la maintenance des bacs sont confiées à des prestataires privés.



**756 719 bacs
sur le territoire de
la MEL**

Avant la collecte un contrôle est effectué afin de vérifier la conformité du tri dans vos bacs.

Des « porte-manteaux » peuvent être accrochés sur vos poubelles afin de vous signaler un problème.



Des autocollants explicatifs de tri sont posés sur vos poubelles pour vous rappeler les consignes spécifiques à chaque commune.

Communes périurbaines



Communes urbaines denses



Communes avec bacs de biodéchets

Ancienne Communauté de Communes des Weppes

LES QUESTIONS LES PLUS POSÉES PAR LES USAGERS SUR LA COLLECTE EN PORTE A PORTE DES DÉCHETS



Qu'est ce que la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ?

La TEOM est une recette du budget général destinée à couvrir les dépenses de collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (y compris les déchets produits par les professionnels assimilés à ceux des ménages).

Cette taxe est payée par chaque ménage, chaque année dans le cadre de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Elle permet à la MEL de financer notamment :

Les tournées de camions poubelles
et le renouvellement des camions et bacs



Le coût de fonctionnement et d'investissement
des sites métropolitains



Quand dois-je sortir ma poubelle ?

Les collectes ont lieu du lundi au samedi de 6h00 à 22h00, y compris les jours fériés.

Les bacs et les sacs de collecte doivent être sortis la veille au soir pour la collecte du matin ou le matin avant 12h pour une collecte de l'après midi.

Les jours de collecte sont consultables sur le site de notre prestataire :

<http://www.esterra.fr/Collecte>



J'ai beaucoup de déchets de jardin, puis-je avoir une poubelle pour les végétaux ?

La MEL collecte en priorité des bio déchets (préparation, reste de repas, ...).

Les déchets verts (tontes de pelouse, tailles d'arbres, feuilles) sont tolérés dans les conteneurs roulants destinés à recueillir les bio déchets et uniquement sur les communes concernées par ce type de ramassage.

Des déchèteries sont à votre disposition pour évacuer ce surplus.



Pourquoi mes sacs achetés dans le commerce n'ont pas été collectés ?

Seuls les sacs réglementaires MEL sont collectés. Ces sacs sont plus épais et résistants.

Les dotations mises en place répondent à des critères précis, notamment la composition familiale et visent également la sécurité des releveurs.

**Pour plus de renseignements contact-dechets@lillemetropole.fr
pour connaître le prestataire en charge de votre commune.**



Comment puis-je savoir ce que je dois mettre dans mon récipient pour que celui-ci soit collecté ?

Les consignes de tri sont indiquées sur les autocollants de votre bac ou imprimées sur votre sac. Vous pouvez télécharger gratuitement sur le site de la Métropole Européenne de Lille l'info tri correspondant à votre commune.

**Pour plus de renseignements contact-dechets@lillemetropole.fr
ou sur www.lillemetropole.fr**

LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

LA COLLECTE SÉLECTIVE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Dans certains secteurs et en déchèteries, des colonnes d'apport volontaire pour les déchets recyclables sont mises en place.

Ce mode de pré-collecte concerne également les logements collectifs ne disposant pas de locaux propreté suffisamment grands.



28 500 habitants
concernés

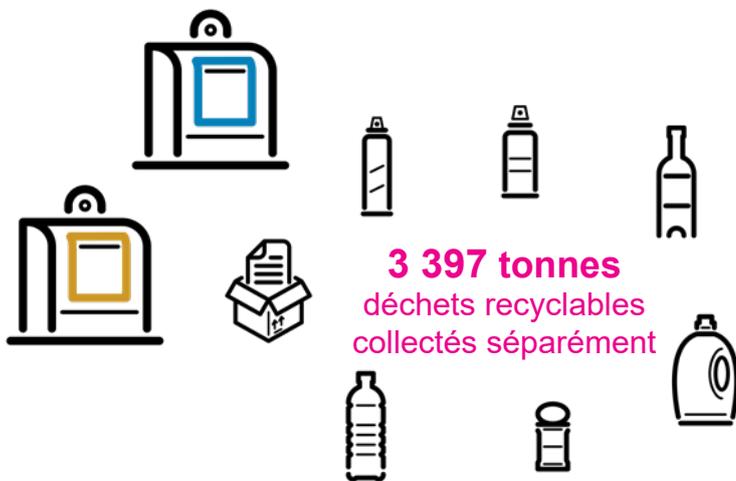


5 413 tonnes
déchets non recyclables
collectés

785 colonnes au total



516 colonnes d'apport volontaire enterrées.

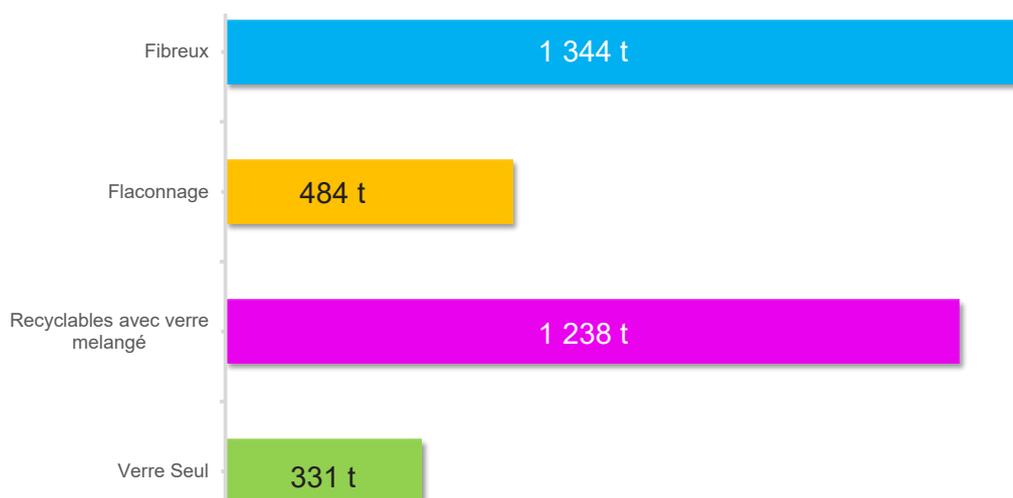


3 397 tonnes
déchets recyclables
collectés séparément



269 colonnes d'apport volontaire aériennes.

RÉPARTITION DES FLUX RECYCLABLES



LA COLLECTE PAR BENNE À PRÉHENSION LATÉRALE

La MEL expérimente depuis le mois de mai un nouveau mode de collecte et de pré collecte des déchets pour 4 000 usagers répartis sur 6 quartiers de Lille et Hellemmes. Des bacs de grande capacité (3 200 litres) sont installés sur le domaine public et collectés au moyen d'un véhicule muni d'un bras latéral robotisé.

La particularité de cette collecte est qu'elle est réalisée par un chauffeur (collecte réalisée depuis la cabine facilitée par des caméras) et que le temps de vidage du bac est de moins d'une minute.

Cette expérimentation a un double intérêt pour la MEL : tester un nouveau mode de collecte et harmoniser les consignes de tri (verre à part) ainsi les coloris des bacs suivant les préconisations nationales.

La durée de cette expérimentation est de 1 an avec la possibilité d'étendre et de prolonger le périmètre d'intervention.



537 tonnes

de déchets non recyclables collectés

130 tonnes

de déchets recyclables sans verre

42 tonnes

de verre collecté



LES PAPIERS DE BUREAU DES ADMINISTRATIONS

La MEL développe le tri du papier de bureau au sein des établissements publics.



505 tonnes
collectées

911 établissements publics

LES GALERIES MARCHANDES

Les galeries marchandes évacuent leurs déchets au moyen de bacs de grande capacité, ce qui permet de mutualiser les moyens pour l'ensemble des cellules commerciales.



1 613 tonnes
collectées

8 galeries



LA COLLECTE DES MARCHÉS ET DES FOIRES ET BRADERIES

La MEL assure la collecte des déchets en fin de marchés ou braderies.



3 548 tonnes
collectées

124 marchés

289 foires et braderies

LES BIODÉCHETS DES CANTINES DES ADMINISTRATIONS

La MEL collecte les préparations et les restes de repas dans les cantines des administrations (établissements scolaires, restaurants universitaires, maisons de retraite, centres hospitaliers, administrations diverses comme le Conseil Général, le Conseil Régional...).

Afin d'adapter au mieux le tri en fonction du nombre de repas et de la localisation de l'établissement, deux types de collecte sont proposés :

- Une collecte en bacs, avec mise à disposition de sacs biodégradables.
- Une collecte en bacs, par aspiration des déchets par un camion hydrocureur puis lavage des bacs.

Cette collecte a été confiée à un prestataire privé.

4 726 tonnes 
biodéchets collectées

184 établissements collectés
en bacs

449 établissements collectés
par aspiration



LA COLLECTE DE REPASSE

La MEL a mis en place une prestation de collecte des corbeilles publiques dite de "repasse" pour les communes de Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq qui génèrent une production importante de déchets sur l'espace public liée aux flux importants de passages d'usagers en centre ville.

Elle est assurée pour la commune de Lille, dans le cadre du groupement de commande MEL/Ville de Lille et pour les 3 autres communes par un marché spécifique.



165 tonnes
collectées



LA COLLECTE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE PAR CAMIONNETTE



QUE SONT LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES ?

Ce sont des produits dangereux pour la santé et l'environnement.

Vidés dans l'évier, ils perturbent le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration. Déposés avec les ordures ménagères, ils sont dangereux pour le personnel de collecte et sont préjudiciables au bon fonctionnement des centres de traitement.

LE SERVICE DDS, MODE D'EMPLOI

SERVICE EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS



RAPPEL LES DDS DES PROFESSIONNELS NE SONT NI ADMIS EN DÉCHÈTERIES NI À LA COLLECTE DES DDS.

Une camionnette sera stationnée sur les lieux et aux dates indiqués dans ce calendrier (y compris les jours fériés sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 11 novembre et 25 décembre) pour vous accueillir et réceptionner vos Déchets Diffus Spécifiques.

PRÉSENTATION DE LA CARTE OBLIGATOIRE. POUR OBTENIR CETTE CARTE, DEMANDER LE FORMULAIRE DIRECTEMENT À LA CAMIONNETTE.



155 tonnes collectées
17 797 visites

DÉCHETS COLLECTÉS PAR LE SERVICE DDS :

- **Acides** : acide chlorhydrique, sulfurique, décapants, détartrants...
- **Bases** : soude, ammoniacale, détergents, eau de javel...
- **Solvants liquides** : diluants, détachants...
- **Aérosols**
- **Phytosanitaires** : pesticides, fongicides, herbicides, engrais...
- **Produits pâteux** : peintures, colles, vernis, solvants, cires...
- **Huiles et graisses végétales** (huile de friture...)
- **Huiles moteurs et hydrauliques**
- **Médicaments, radios**
- **Déchets de soins conditionnés en boîtes jaunes réglementaires** (seringues, aiguilles...)

LA COLLECTE PAR BENNES DE GRANDE CAPACITE

Dans le cadre de ses compétences en matière de collecte et traitement des déchets assimilés, la MEL prend en charge les déchets issus des administrations et des services techniques municipaux.

En fonction de la typologie et du volume des déchets à évacuer des bennes de grandes capacités sont mises à disposition dans des emplacements clos et/ou gardiennés.

Depuis quelques années et en application de la délibération de juin 2004, les services techniques municipaux réalisent le tri de leurs déchets.

Ce tri permet de limiter la mise en enfouissement et d'envoyer les déchets vers les filières de valorisation matière.



48 194 tonnes collectées

38 009 tonnes collectées dans les services municipaux

10 157 tonnes collectées dans les établissements publics et scolaires



LA RÉSORPTION DES DÉPÔTS SAUVAGES

Sur demande spécifique des villes et de manière exceptionnelle, la MEL met en place les moyens nécessaires pour évacuer les dépôts sauvages. Cette mission est assurée en accompagnement de l'action des villes compétentes en matière de propreté et en lien avec le service des gens du voyage de la MEL.



1 008 tonnes collectées



LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS



La collecte des déchets encombrants sur rendez-vous se fait sur appel téléphonique des usagers en habitat pavillonnaire et des bailleurs pour les collectifs de moins de 50 logements non conventionnés.

Cette même collecte fait l'objet d'un dispositif spécifique pour les collectifs de plus de 500 logements en raison des volumes produits, à savoir 12 collectes par an à date fixe définie en collaboration avec les bailleurs.



94 365 appels au total

21 955 des appels ont été renvoyés vers les déchèteries fixes.

30 218 des appels ont abouti à des demandes de rendez-vous.

42 192 des appels restants sont liés aux demandes de renseignements ou annulations de rendez-vous.

LA VALORISATION DES DÉCHETS ENCOMBRANTS



3 153 tonnes
collectées en
habitat collectif



5 193 tonnes
collectées en
habitat individuel

Les déchets encombrants collectés sont acheminés chez un prestataire privé qui a pour but de trier, valoriser et traiter.

Le prestataire a valorisé **60** % des déchets entrant en valorisation matière.

TOTAL
8 346 tonnes
collectées

LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES FIXES



168 387 tonnes
collectées

1 794 439 visites



POUR VOS DÉCHETS MÉNAGERS TOXIQUES PENSEZ AUX 12 DÉCHÈTERIES DE LA MEL

FROMELLES - rue de la Biette

OUVERTURE (du lundi au samedi)

HORAIRES D'HIVER :

de 9h00 à 12h30

de 13h45 à 17h00

HORAIRES D'ÉTÉ : du 01/04 au 14/10

de 9h00 à 12h30

de 13h45 à 18h30

FERMETURE

Les dimanches et jours fériés toute la journée

Les 24 et 31 décembre à 11h45

HALLUIN - rue de la Lys

LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES - Z.I. La Houssoye
rue Ambroise-Paré

LA MADELEINE - 299 rue du Président Georges-Pompidou

LILLE - boulevard d'Alsace (porte d'Arras)

LILLE - rue Jean-Charles-Borda

MARQUILLIES - rue de Faulx RD 22

MONS-EN-BARÈUL - rue du Chemin de la Mare

QUESNOY-SUR-DEÛLE - rue de Lille

ROUBAIX - Le Sartel - rue de Leers

SECLIN - Rue de Lorival

TOURCOING - La Marlière - rue Carrel Z.I. Tourcoing Est

OUVERTURE (y compris les jours fériés)

HORAIRES D'HIVER :

le lundi 9h00 à 18h00

du mardi au samedi 7h30 à 18h00

le dimanche 8h00 à 13h00

HORAIRES D'ÉTÉ : du 01/04 au 14/10*

le lundi 9h00 à 19h00

du mardi au samedi 7h30 à 19h00

le dimanche 8h00 à 13h00

FERMETURE

1^{er} janvier - 1^{er} mai - 11 novembre

25 décembre

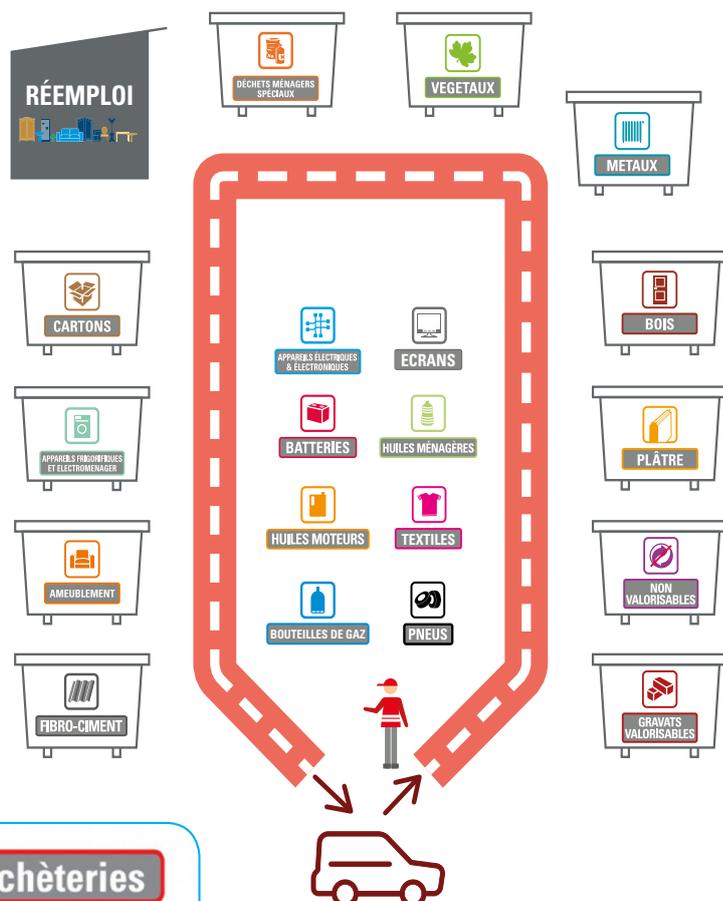
Les 12 déchèteries de la MEL sont accessibles gratuitement sur présentation du "Pass Déchèteries" à l'ensemble des usagers particuliers habitant sur le territoire métropolitain dans la limite de 2 m³ par jour. Au-delà de ce volume, l'accès est payant.

Pour les autres usagers leur accès est payant dès le premier m³ et limité à certains déchets.

Les déchets ménagers toxiques, l'amiante et les Déchets d' Equipements Electriques et Electroniques ne sont pas admis pour ces catégories d'usagers.

Pour se procurer un Pass' Déchèteries, le formulaire de demande et le règlement d'accès sont disponibles sur le site www.lillemetropole.fr.

PARCOURS TYPE D'UNE DÉCHÈTERIE :



Pass' Déchèteries



Badge gratuit strictement personnel

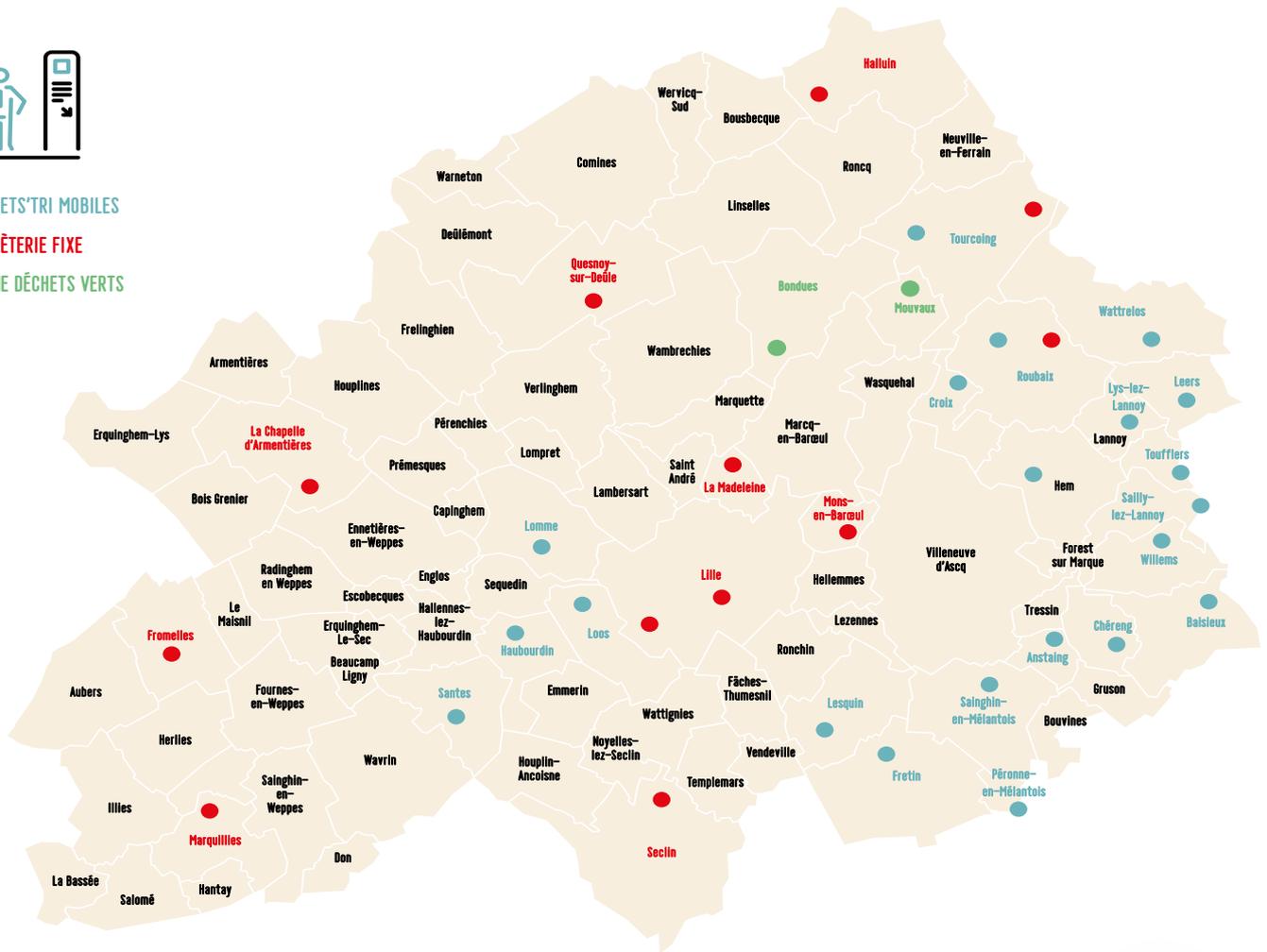
(Art 3 du règlement disponible sur internet et en déchèterie).

Valable sur toutes les déchèteries de la Métropole Européenne de Lille

LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES MOBILES



- DÉCHETS'TRI MOBILES
- DÉCHÈTERIE FIXE
- BENNE DÉCHETS VERTS



L'accès au service se fait avec le "Pass Déchèteries".
Le service des déchèteries mobiles est un point d'apport volontaire de collecte des encombrants, accessible uniquement aux particuliers à fréquence hebdomadaire ou mensuelle selon les sites.



1 805 tonnes
collectées

49 448 visites



Bennes
saisonnnières

1 086 tonnes
collectées

6 605 visites



DU 02/03 AU 25/11
sauf 31 mai et 31 novembre

DÉCHETS'TRI MOBILE

POUR TRIER VOS DÉCHETS, C'EST JUSTE À CÔTÉ !

SERVICE RÉSERVÉ EXCLUSIVEMENT AUX PARTICULIERS, SUR PRÉSENTATION DU PASS DÉCHÈTERIES.

esterra | 0 811 44 50 59 | www.lille-metropole.fr | 0 800 751 720 | Service Client | MÉTROPOLÉ LILLE

DÉCHETS AUTORISÉS



LES DÉCHETS VERTS
Tonte de pelouses, branchages (diamètre 10 cm maximum), feuilles.



LE MOBILIER
Meubles, chaises, tables, literie, matelas...



LES DEEE
Électroménagers, appareils électriques et électroniques, réfrigérateurs, téléviseurs, sèche-cheveux, machines à laver...



LE TEXTILE
Linges, chaussures, maroquinerie...



LES DIFFÉRENTS DÉCHETS VOLUMINEUX OU LES DÉCHETS ISSUS DU BRICOLAGE FAMILIAL
portes, fenêtres, revêtement de sol...



LES DDS . Déchets Diffus Spécifiques
décapants, détartrants, détergents, diluants, aérosols, pesticides, engrais, herbicides, peintures, colles, vernis, solvants, cires.



LES BOUCHONS
en liège et en plastique

LES QUESTIONS LES PLUS POSÉES PAR LES USAGERS SUR LES ENCOMBRANTS ET DÉCHÈTERIES



Quelles sont les conditions d'accès en déchèterie ?

Vous avez accès à 12 déchèteries (cf page 27) ou sur le site <https://www.lillemetropole.fr>

Je suis un particulier métropolitain

2m ³ par jour	Gratuit
> 2 m ³	32,75 € / m ³ suppl
Si non valorisables	65,30 € / m ³ suppl

Je suis un particulier non métropolitain une entreprise, une association

Déchets valorisables	42 € / m ³
Déchets non valorisables	83,5 € / m ³ (Tarifs 2019)

Pourquoi les encombrants n'existent plus ?

La collecte des encombrants n'a pas disparu, le service a changé pour mieux satisfaire les usagers.

**VOUS APPELEZ,
NOUS VENONS CHEZ VOUS !**

0 800 203 775
service & appel gratuits

www.encombrantssurrendez-vous.com

GRATUIT

**QUELS SONT LES DÉCHETS
ACCEPTÉS SUR RENDEZ-VOUS ?**
Tout ce qui est volumineux :

- mobilier
- literie
- déchets issus du bricolage familial
- branchages en fagots
- gros équipements électroménagers ou électroniques (comme : machine à laver, téléviseur...)

Ces déchets dont vous voulez vous séparer peuvent trouver une deuxième vie grâce à la filière du réemploi.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Pour convenir d'un rendez-vous, vous appelez tout simplement le **0 800 203 775** (n° gratuit accessible du lundi au vendredi de 8 h à 17 h) ou vous allez sur le site : encombrantssurrendez-vous.com.

Douze créneaux vous seront proposés du lundi au samedi

7 h à 9 h	8 h à 10 h	9 h à 11 h	10 h à 12 h
11 h à 13 h	12 h à 14 h	13 h à 15 h	14 h à 16 h
15 h à 17 h	16 h à 18 h	17 h à 19 h	18 h à 20 h

Vous obtiendrez un rendez-vous dans un délai maximum de 3 semaines. Le jour J, l'équipe de collecte se rend à votre adresse.

VOUS HABITEZ EN APPARTEMENT ?

Votre immeuble peut être inscrit dans le dispositif de collecte sur rendez-vous géré par votre syndic, bailleur, copropriété... Rapprochez-vous de votre gestionnaire d'immeuble pour connaître les modalités de prise en charge des encombrants.

COLLECTE DES

ENCOMBRANTS
sur rendez-vous

Service exclusivement réservé aux particuliers

Que faire si je veux me débarrasser de mobiliers ou d'objets en bon état ?

Vous pouvez les déposer dans l'une des 12 déchèteries métropolitaines ou lors d'un rendez-vous encombrants. Ils auront ainsi une seconde vie.

Merci de le préciser aux agents d'accueil des déchèteries ou à l'opératrice téléphonique lors de la prise du rendez-vous encombrants.

Vous pouvez également vous rendre directement dans l'une des ressourceries associées à la MEL :

- « Le Grenier d'Envie » à Marquillies, Seclin et Halluin
- « Restore » à Roubaix.

Vous pouvez également vous connecter sur le site internet mel-troc.fr.



Donnons lieux à de nouvelles vies

Comment puis-je me débarrasser de mes déchets amiantés ?

Pour évacuer vos plaques, tôles ou tuyaux contenant de l'amiante lié, vous devez les porter en déchèteries. Ils devront être préalablement conditionnés en sacs plastiques étanches.

INFOS AMIANTE
Uniquement pour les particuliers

Nouvelles conditions de dépôt à partir du 02 janvier 2016*
sur toutes les déchèteries métropolitaines

1 Avant le dépôt préparez vos supports

1 - Estimez votre quantité de déchets d'amiante lié
2 - Remplissez le formulaire prévu par le Grenier d'Envie pour obtenir le filin de protection (collant aux évents)
3 - Emballez les déchets dans des sacs

2 Le jour du dépôt

1 - Présentez vous-même (ou un délégué) à l'accueil
2 - Faites enregistrer les quantités à l'accueil
3 - Déposez vos déchets dans la benne dédiée
4 - Filin de protection à l'accueil le filin sans utiliser
⚠️ L'accueil n'est pas autorisé à manipuler l'amiante pour des raisons de sécurité

3 Conditionnement des déchets

1 - Sacs plastiques de 100L
2 - Conditionnement sans contact
3 - Déchets sans contact

4 Réglementation en vigueur au 01 janvier 2016

Code de l'Environnement article L.541-11
Tous particuliers qui produisent ou détient des déchets ont tenu d'en assurer la bonne gestion
Réglementation des déchets d'amiante liés à des matériaux minéraux
Réglementation des déchets d'amiante liés à des matériaux minéraux

Tout support ne respectant pas ces prescriptions sera systématiquement REPOSÉ. Merci pour votre coopération.

OU DÉPOSER VOS DÉCHETS

										
	Bacs de collecte	Sacs de collecte	Colonne d'apport volontaire	Bennes saisonnières	Encombrants sur RDV	Déchèteries fixes	Déchèteries mobiles	Camions DDS	Baraque à tri	Commerce Point apport volontaire

Déchets non recyclables 	✓	✓	✓							
Déchets verts 	✓			✓	✓	✓	✓			
Emballages recyclables 	✓	✓	✓			✓				✓
Verre 	✓	✓	✓			✓				
Papiers / Carton 	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓
Textile 			✓		✓	✓	✓		✓	
DASRI Médicaments Radiographies 						✓	✓	✓	✓	✓
Bouteilles de Gaz 						✓				✓
Meubles 					✓	✓	✓		Petites tailles ✓	
Gros appareils ménagers 					✓	✓	✓			✓
Petits appareils ménagers 					✓	✓	✓		✓	✓
Peinture Solvants ... 						✓	✓	✓	✓	
Ampoules Néons 						✓			✓	✓
Gravats 						✓	uniquement sur 3 sites ✓			
Ferrailles 					✓	✓	✓		✓	
Pneus 						✓				
Huiles moteurs Huiles fritures 						✓	✓	✓	✓	
Amiante lié 						✓				



346 762 tonnes

réceptionnées au Centre
Valorisation Énergétique



77 358 tonnes

réceptionnées au Centre
Valorisation Organique



102 800 tonnes

réceptionnées dans
les Centres de Tri

LES CENTRES DE TRI

Le rôle des centres de tri est d'affiner le tri des usagers, afin d'atteindre les critères de qualité nécessaires au recyclage et de séparer les déchets par matière.

- Une succession de machines permet de séparer les déchets par type de matériaux;
- L'affinage manuel ou le surtri permet de corriger les erreurs d'orientation des machines et ainsi d'accroître la quantité d'emballages valorisés;
- La mise en balles est une étape de compaction des matériaux triés permettant d'optimiser le stockage et le transport des matières secondaires issues du tri.

HALLUIN



Capacité : 100 000 tonnes



57 738 tonnes
réceptionnées
après transfert

57 777 tonnes triées
47 247 tonnes valorisées

Taux de valorisation : **81,8 %**

LILLE



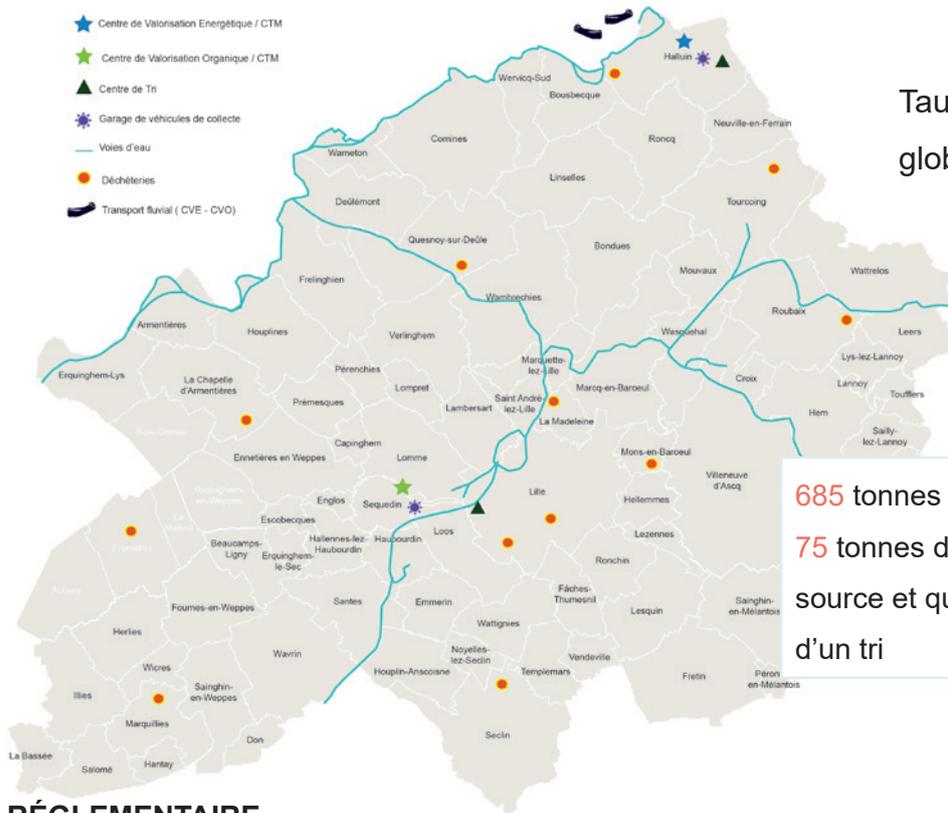
Capacité : 60 000 tonnes



45 063 tonnes
réceptionnées
après transfert

45 508 tonnes triées
34 983 tonnes valorisées

Taux de valorisation : **76,9 %**



Taux de valorisation
global : **79,6 %**

**685 tonnes de verre et
75 tonnes de carton triés à la
source et qui ne font pas l'objet
d'un tri**

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (loi n°2015-992 du 17 août 2015) a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage matière, et a notamment imposé une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022.

LE CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

Le rôle du Centre de Valorisation Organique est de valoriser les déchets fermentescibles de certains ménages et de certaines administrations du territoire de la MEL, afin d'extraire tout le potentiel énergétique et agronomique contenu dans cette matière (biogaz et compost).

Le Centre de Valorisation Organique peut recevoir les déchets verts en apport direct par les services municipaux.

Les particuliers ont la possibilité de se fournir en compost issu du CVO auprès de certaines déchèteries.



Capacité réglementaire : 108 600 tonnes

77 358 tonnes réceptionnées

Le Centre de Valorisation Organique a rencontré des problèmes de fonctionnement des tunnels de compostage conduisant à un détournement plus important que les années précédentes.

Conséquence de ces dysfonctionnements :

56 % traitées au CVO

22 958 tonnes de fraction fermentescible
des ordures ménagères

16 140 tonnes de déchets verts

4 726 tonnes de déchets alimentaires

11 tonnes de déchets Séquoia

44 % détournées du CVO

8 112 tonnes de fraction fermentescible
des ordures ménagères

25 810 tonnes de déchets verts

Deux produits principaux sont générés lors du traitement par méthanisation puis compostage intensif des déchets fermentescibles : le biogaz qui est épuré pour devenir le biométhane et le compost.





LE CVO, comment ça marche ?

Les équipements mis en place par la Métropole Européenne de Lille contribuent à la transition écologique et énergétique du territoire. En créant de nouvelles ressources organiques et énergétiques locales à travers la valorisation des biodéchets de plus d'un million d'habitants.

1 RÉCEPTION, BROYAGE ET PRÉ-TRAITEMENT

< A 55 MM

Ces déchets sont dirigés en méthanisation.

55 A 110 MM

Composés en majorité de bois, ils servent de structurant au compost.

> A 110 MM

Il s'agit du refus qui est dirigé au CVE d'Halluin.

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les plus liquides sont envoyés en méthanisation.

1 335 604 Nm³ de biogaz brut

MÉTHANISATION

Placé dans 3 cuves de 2 000 m³, appelées digesteurs pendant 3 semaines, les déchets sont chauffés entre 37°C et 57°C et privés d'oxygène pour permettre aux micro-organismes de digérer la matière organique. On récupère le biogaz, issu de la fermentation des déchets dans les digesteurs.

46 299 Nm³ injectés dans le réseau gaz naturel

3 ÉPURATION

Le biogaz est épuré et débarrassé de ses impuretés pour devenir ce qu'on appelle le biométhane. Ce gaz est exactement de la même qualité que le gaz naturel.

4 ODORISATION

Par mesure de sécurité, le biométhane est odorisé, c'est-à-dire qu'on lui rajoute une odeur particulière pour être facilement détectable en cas de fuite.

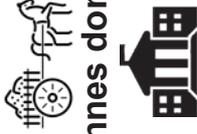
5 CONTRÔLE QUALITÉ ET INJECTION DANS LE RÉSEAU

Des analyseurs contrôlent en continu les caractéristiques du biométhane avant l'injection dans le réseau de gaz naturel. Il sera utilisé à la maison pour chauffer l'eau de la douche, pour faire la cuisine, chauffer les écoles et les bureaux. Il est aussi utilisé comme biocarburant par les bus qui circulent sur la métropole.

13 204 tonnes produites

12 384 tonnes vendues

820 tonnes données



la valorisation organique

Traite les déchets fermentescibles afin d'extraire tout le potentiel énergétique et agronomique contenu. Le compost est valorisé localement en agriculture comme amendement organique. Cette matière riche et naturelle évite l'utilisation de fertilisants chimiques nocifs pour l'environnement et pour l'Homme.



La Deûle

LE CENTRE DE VALORISATION ENERGÉTIQUE

Le rôle du Centre de Valorisation Energétique est de valoriser les ordures ménagères résiduelles par incinération avec une production d'énergie électrique, de mâchefers et de REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères).

Au delà de la production d'électricité et afin d'optimiser l'énergie générée par l'incinération des déchets, la MEL a décidé en partenariat avec son délégataire d'investir dans le déploiement d'un réseau de chaleur.



Capacité réglementaire : 350 000 tonnes

346 762 tonnes réceptionnées

91% traitées au CVE

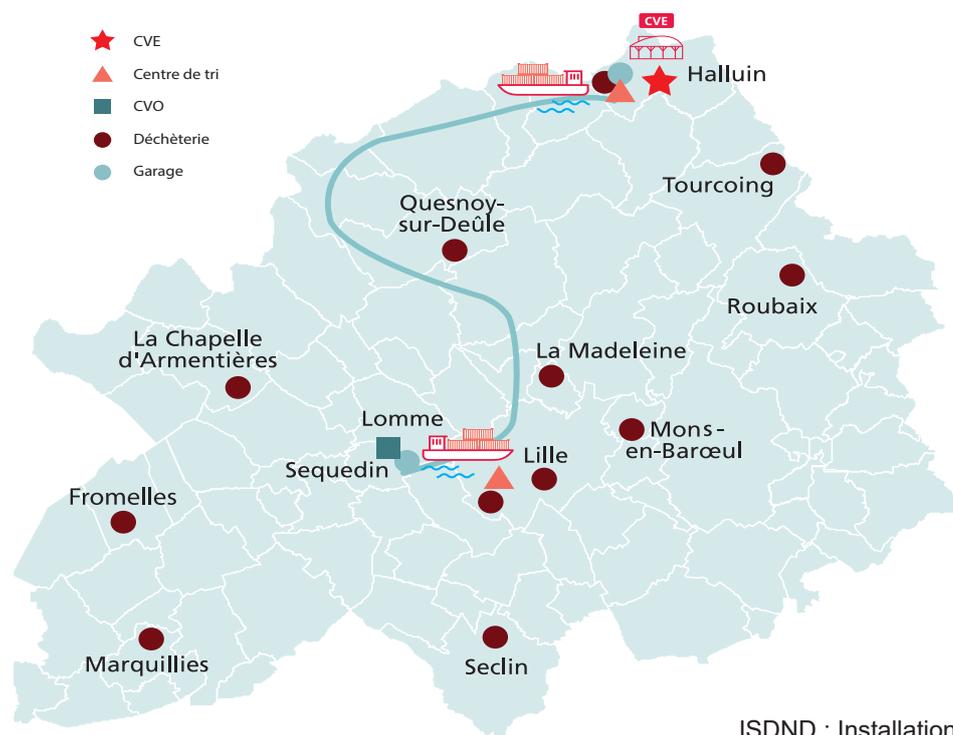
315 885 tonnes de déchets non recyclables

9 % détournées du CVE

30 877 tonnes de déchets détournés incinérés ou ISDND

LE TRANSPORT ALTERNATIF ENTRE LE CVE ET LE CVO

Pour réaliser les transferts des déchets entre le Centre de Valorisation Energétique et le Centre de Valorisation Organique, la MEL a mis en place un transfert par voie fluviale.



TRANSFERT

122 830 tonnes CVO ⇒ CVE

12 170 tonnes CVE ⇒ CVO

TRANSFERT

17 443 tonnes CVO ⇒ CVE

1 123 tonnes CVE ⇒ CVO

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Réception et déchargement des déchets

A leur arrivée, les camions de collecte de déchets ménagers sont pesés puis vidés dans la fosse.

Une aspiration d'air permet de neutraliser les odeurs. L'air capté est utilisé pour ventiler les fours.

346 762 tonnes réceptionnées

Salle des commandes et gestion de la fosse

La salle des commandes est dotée de moniteurs permettant de contrôler l'ensemble de l'usine. Les grutiers commandent deux ponts roulants munis de grappin. Ils homogénéisent les déchets en les mélangeant et chargent la trémie d'alimentation du four ou bien le broyeur pour les encombrants.

Le traitement thermique et la valorisation énergétique

Le CVE est doté de 3 lignes de four/chaudière.

- Ventilés, les fours à grille permettent une combustion optimisée des déchets à plus de 850°C.
- La chaleur dégagée par la combustion des déchets est récupérée dans une chaudière à tubes d'eau qui se transforme en vapeur surchauffée.
- Cette vapeur surchauffée alimente une turbine. La turbine est connectée à un alternateur pour produire de l'électricité. En 2020, une partie de la vapeur sera soustraitée pour alimenter les réseaux de chaleur de Roubaix et de Lille.
- L'électricité produite est utilisée pour le fonctionnement de l'usine et l'excédent est redistribué sur le réseau de transport électrique (RTE).
- En sortie de turbine, la vapeur est condensée par les aérocondenseurs et renvoyée vers la chaudière.
- Les mâchefers sont transportés vers une plateforme de maturation, avant d'être déferraillés et réutilisés comme sous-couches routières.

130 141 MWh d'électricité vendus à EDF pour 4,876 millions d'euros

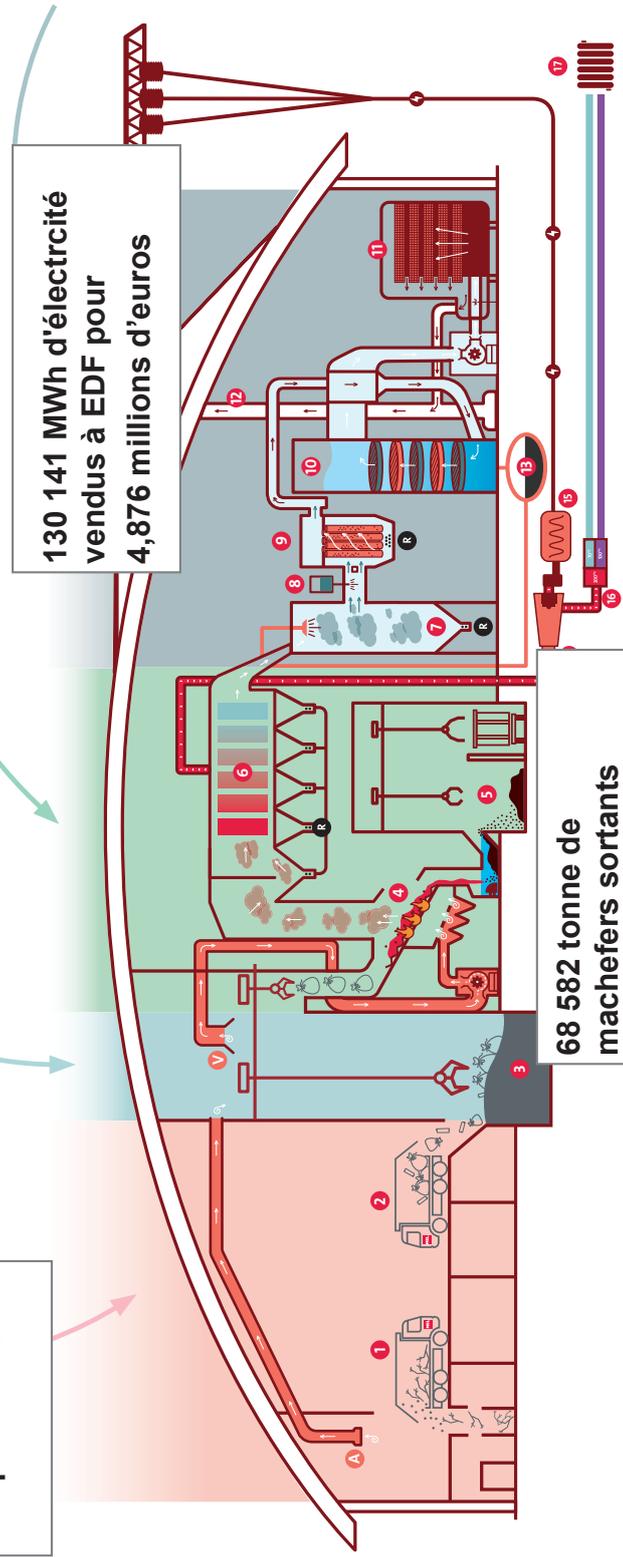
Le traitement des fumées

Les fumées passent par une série d'équipements pour être épurées et débarrassées des polluants.

- Un filtre à manches permet de dépoussiérer les fumées et d'éliminer les dioxydes et les furanes captés par le charbon actif injecté en amont.
- Une tour de lavage capte les acides et neutralise le dioxyde de soufre.
- Un catalyseur neutralise les oxydes d'azote.

Ces systèmes garantissent des rejets d'émissions à la cheminée très inférieurs aux limites réglementaires exigées par la réglementation environnementale et l'arrêté préfectoral qui régit le fonctionnement du CVE.

Les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) sont transportés vers un centre de traitement agréé.



68 582 tonne de mâchefers sortants
20% tonnage réceptionné

- 5 Fosse à mâchefers
- 6 Chaudière / production de vapeur d'eau avec refroidissement progressif des fumées
- 7 Tour d'évaporation et son atomiseur
- 8 Injection de charbon actif permettant de fixer les dioxydes et furanes

- 9 Filtre à manches permettant de capter les résidus solides (dépoussiéreur)
- 10 Cuve à effluents
- 11 DéNox détruisant les oxydes d'azotes
- 12 Cheminée permettant l'évacuation des fumées épurées
- 13 Cuve à effluents
- 14 Turbine
- 15 Alternateur

- 16 Échangeur thermique
- 17 Réseau de Chaleur Urbain
- R Résidus d'épuration des fumées (Refiom)
- A Aspiration Air Vicé
- V Ventilation Air Primaire

2,4% de REFIOM partent vers ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) LIMAY (78)

LES TAUX DE REJET DU CVE A HALLUIN

Des mesures sont affichées en continu à l'entrée du site du Centre de Valorisation Energétique.

Composition des fumées	Normes	Résultats CVE
Poussières	< 10	0,67 mg/Nm ³
Dioxydes de soufre	< 50	8,1mg/Nm ³
Acide chlorhydriques HCl	< 10	1,16 mg/Nm ³
Acide fluorhydrique HF	< 1	0,25 mg/Nm ³
Oxydes d'azote NOx	< 80	55,42 mg/Nm ³
Monoxyde de carbone CO	< 50	6,25 mg/Nm ³
Carbone organique total COT	< 10	0,54 mg/Nm ³
Dioxines et furannes	< 0,1	0,00612 ng/Nm ³
PCB dioxin like	-	0,00146 ng/Nm ³

Affichage en continu sur le site



LES QUESTIONS LES PLUS POSÉES PAR LES USAGERS SUR LES SITES MÉTROPOLITAINS



Les fumées émises par le CVE sont-elles traitées et nettoyées des polluants de la combustion des déchets ?

L'ensemble des fumées est purifié par un système de traitement très performant, qui permet de supprimer la quasi-totalité des polluants. Les fumées en sortie sont composées essentiellement de vapeur d'eau rejetée dans l'atmosphère.



Le CVO émet-il des odeurs désagréables ?

Le CVO dispose d'un système de détection de ses odeurs appelé aussi « nez électronique ». Il est équipé d'un système de désodorisation en 2 étapes :

- L'unité de lavage capte les poussières et l'ammoniac ;
- Le filtre biologique détruit partiellement les molécules odorantes grâce à des bactéries.



Que deviennent les déchets à la sortie du centre de tri ?

Les matières triées sont achetées par des entreprises qui les utiliseront pour fabriquer de nouveaux produits.

Exemple :



Que deviennent les déchets en sortie du CVE ?

En sortie du CVE, les éléments demeurent :

- Des résidus solides de combustion, appelés « mâchefers » utilisables en sous-couche de voiries.
- Des résidus obtenus lors du traitement des fumées, appelés « REFIOM », qui doivent être traités dans des installations de stockage de déchets dangereux.



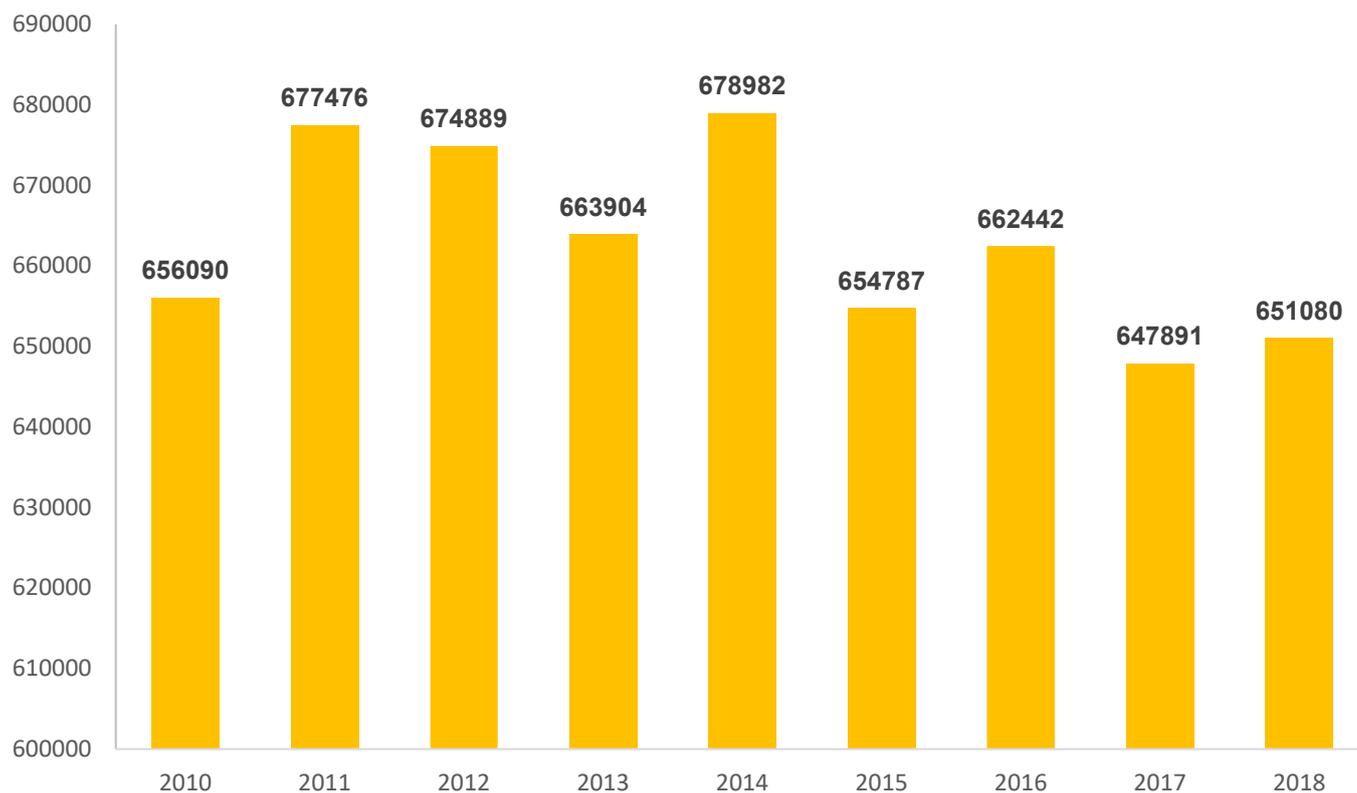
Le CVO produit-il du compost ? Si oui, où puis-je en trouver ?

Le CVO produit plus de 10 000 tonnes de compost par an. Il peut être obtenu gratuitement dans les déchèteries suivantes :

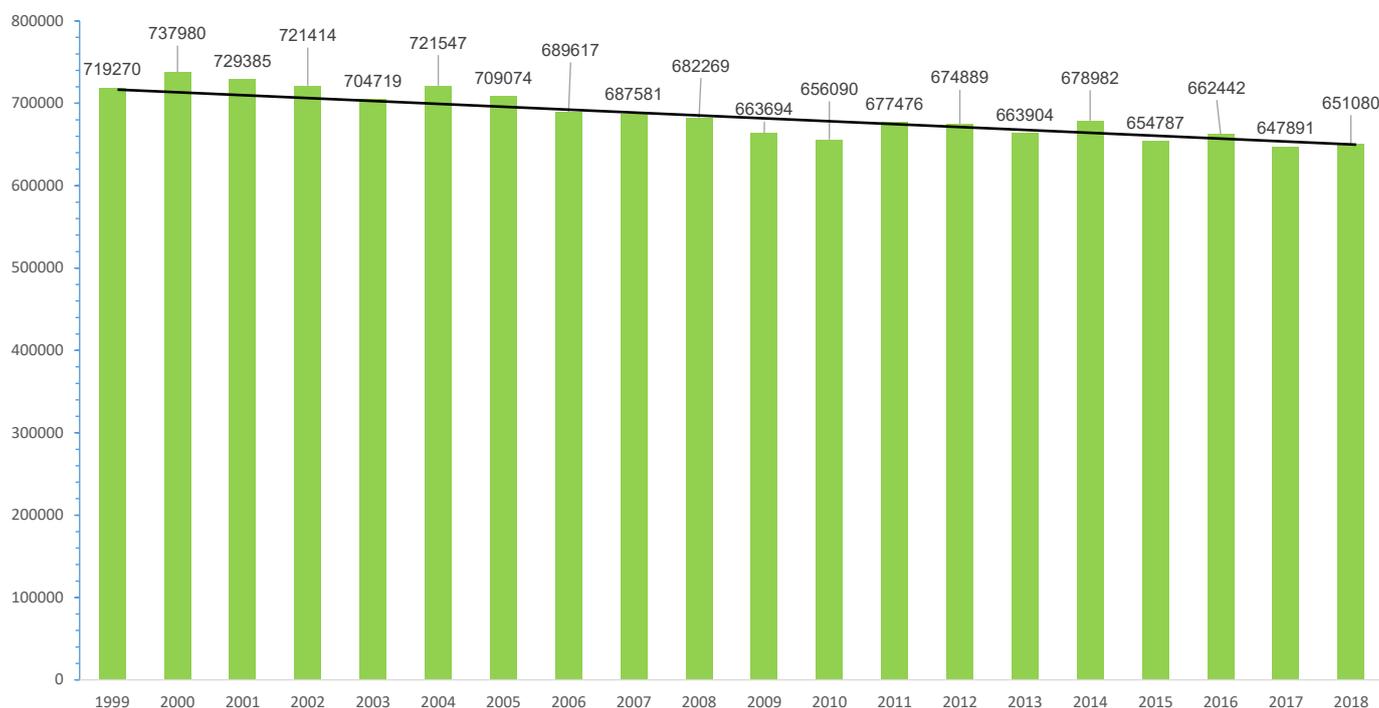
- . Halluin
- . Lille Alsace
- . La Madeleine
- . La Chapelle d'Armentières
- . Quesnoy-sur-Deûle
- . Seclin



ÉVOLUTION DU GISEMENT GLOBAL EN TONNES DEPUIS 2010



ÉVOLUTION DU GISEMENT GLOBAL EN TONNES DEPUIS 1999



INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :

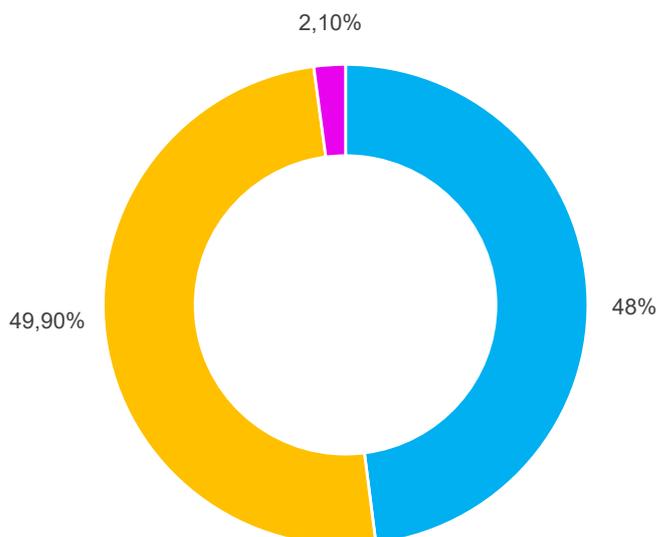
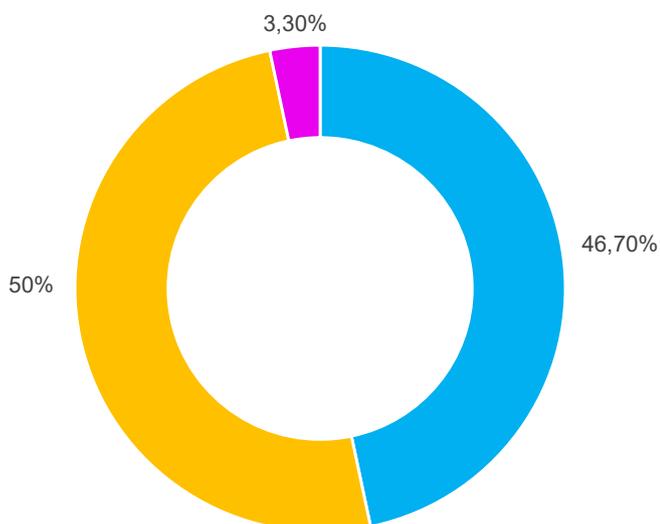
L'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 est de **0,76** % ce qui correspond à une baisse de **5 010** tonnes du gisement global.

La production de déchets sur le territoire suit une courbe descendante.

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX MIS EN ENFOUISSEMENT ET TAUX DE VALORISATIONS

2017

2018



TAUX
VALORISATION
GISEMENT GLOBAL

96,7%

TAUX
VALORISATION
GISEMENT GLOBAL

97,9%

■ Valorisation matière ■ Valorisation énergétique ■ Enfouissement

Cette forte baisse est due notamment à l'amélioration du tri en déchèteries suite au développement des filières de valorisation et des filières de Responsabilité Elargie du Produit (REP)

Le taux de déchets orientés vers un site d'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) est de **2,10 %**.

Pour la MEL, l'indice de réduction des déchets non dangereux mis en ISDND par rapport à 2010 est de **82,4 %**.

PERFORMANCES DE RECYCLAGE DE LA MEL

Papiers, cartons
39 746 tonnes
34,3 kg/hab

Acier et aluminium
3 117 tonnes
2,7 kg/hab

Bouteilles et flacons plastique,
briques alimentaires
6 322 tonnes
5,5 kg/hab

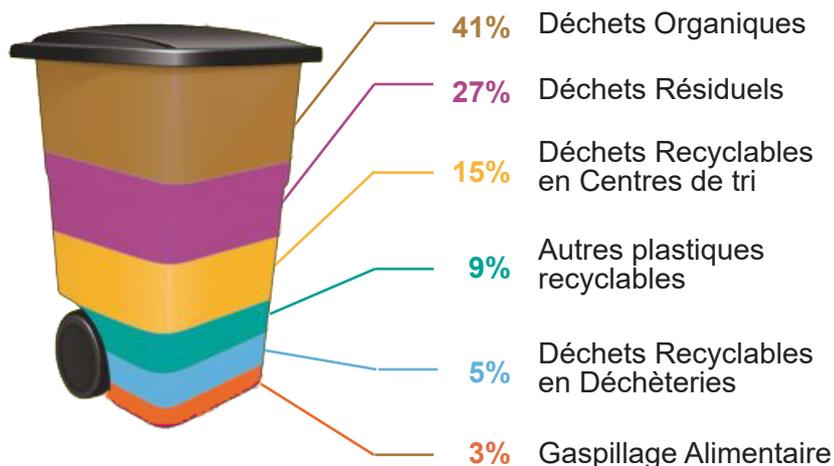
Verre
33 017 tonnes
28,9 kg/hab

PERFORMANCE
2018 MEL **72,2** kg/hab/an

PERFORMANCE
NATIONALE 2015 **68,4** kg/hab/an

COMPOSITION DES COLLECTES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.

La MEL dispose d'un marché de caractérisation des déchets collectés permettant de mesurer la composition des différents flux collectés. La composition des collectes permet d'observer le geste de tri de l'habitant et son évolution dans le temps.



Une part importante des déchets recyclables continue malheureusement à être déposée dans la poubelle des déchets non recyclables, axe de progrès qui doit être partagé par tous pour permettre à notre territoire de toujours mieux recycler et valoriser ses déchets.

COMPOSITION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

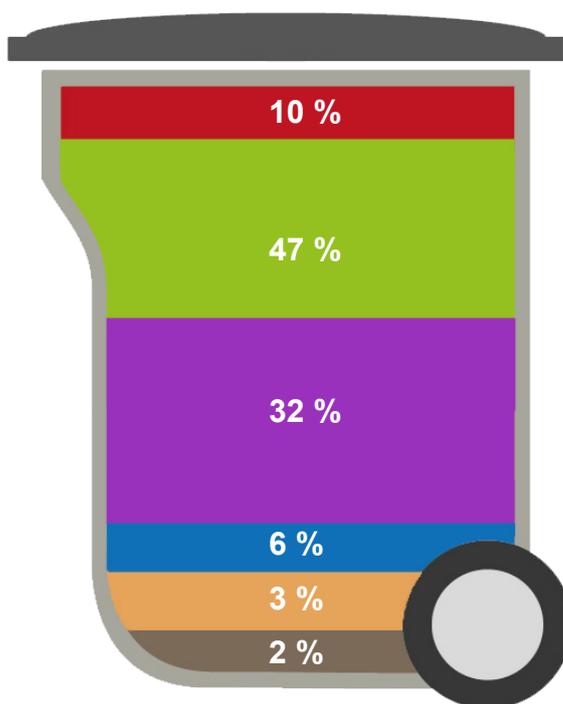
PAPIERS / CARTON



ACIER / ALUMINIUM



ERREURS DE TRI



VERRE



BOUTEILLES / FLACONS PLASTIQUE



AUTRES PLASTIQUES RECYCLABLES

Non triables dans nos centres de tri 2 %

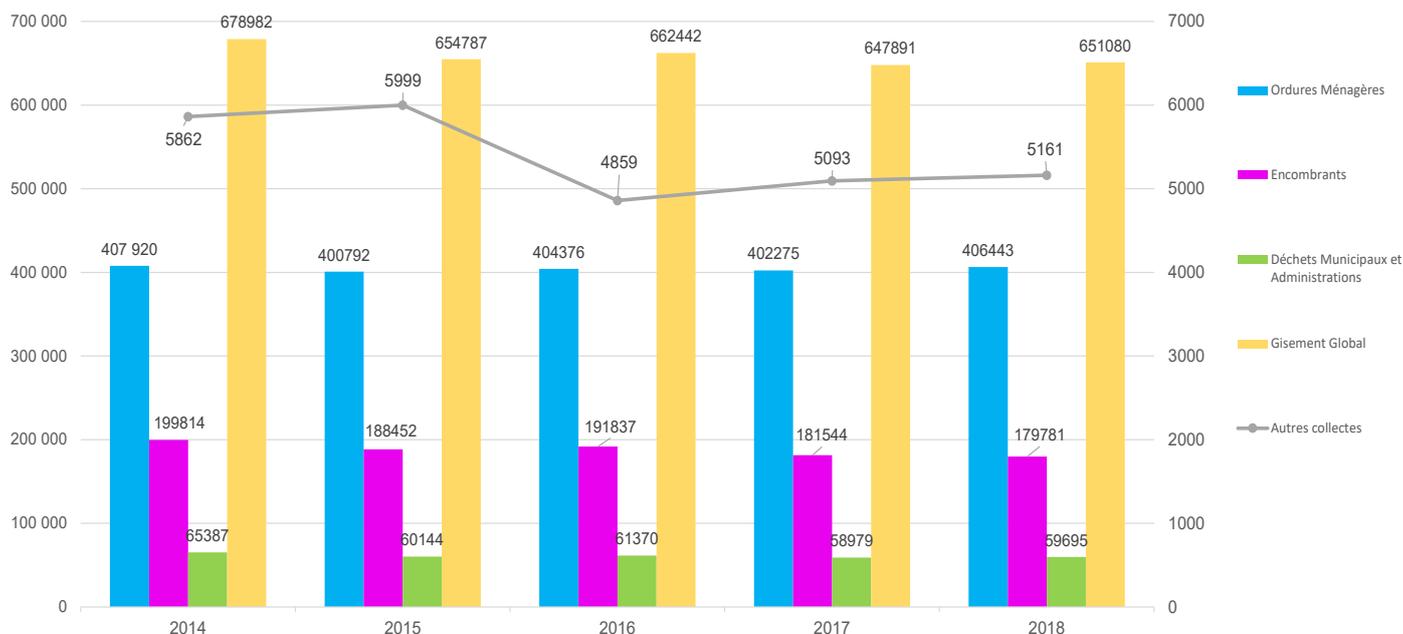
Les collectes des déchets recyclables de la MEL sont de bonne qualité.

73 % des déchets présentés par les habitants sont recyclables.

Néanmoins, l'analyse du gisement des Ordures Ménagères Résiduelles montre qu'il reste encore une marge de progression possible

15 % des Ordures Ménagères Résiduelles sont recyclables en centre de tri.

ÉVOLUTION DU GISEMENT PAR FLUX DEPUIS 2014



LES TONNAGES PRIS EN CHARGE EN 2018 PAR RAPPORT A 2017

2017



RÉPARTITION GISEMENT PAR FLUX

Ordures ménagères	402 275 tonnes
Encombrants	181 544 tonnes
Autres collectes	5 093 tonnes
Déchets municipaux et administrations	58 979 tonnes
Gisement global	647 891 tonnes

2018



RÉPARTITION GISEMENT PAR FLUX

Ordures ménagères	406 443 tonnes
Encombrants	179 781 tonnes
Autres collectes	5 161 tonnes
Déchets municipaux et administrations	59 695 tonnes
Gisement global	651 080 tonnes

2017

RÉCAPITULATIF GISEMENT

Porte à porte biflux	
Déchets recyclables	
Fibreux	21 033 tonnes
Flaconnages	29 524 tonnes
Recyclables sans verre	458 tonnes
Verre	303 tonnes
Biodéchets	25 032 tonnes
Déchets non recyclables	80 221 tonnes
Porte à porte monoflux	
Déchets recyclables avec verre	49 543 tonnes
Biodéchets	3 418 tonnes
Déchets non recyclables	184 327 tonnes
Colonnes d'apport volontaire	
Déchets recyclables	
Fibreux	1 242 tonnes
Flaconnages	465 tonnes
Verre	308 tonnes
Recyclable en mélange	1 249 tonnes
Déchets non recyclables	5 151 tonnes

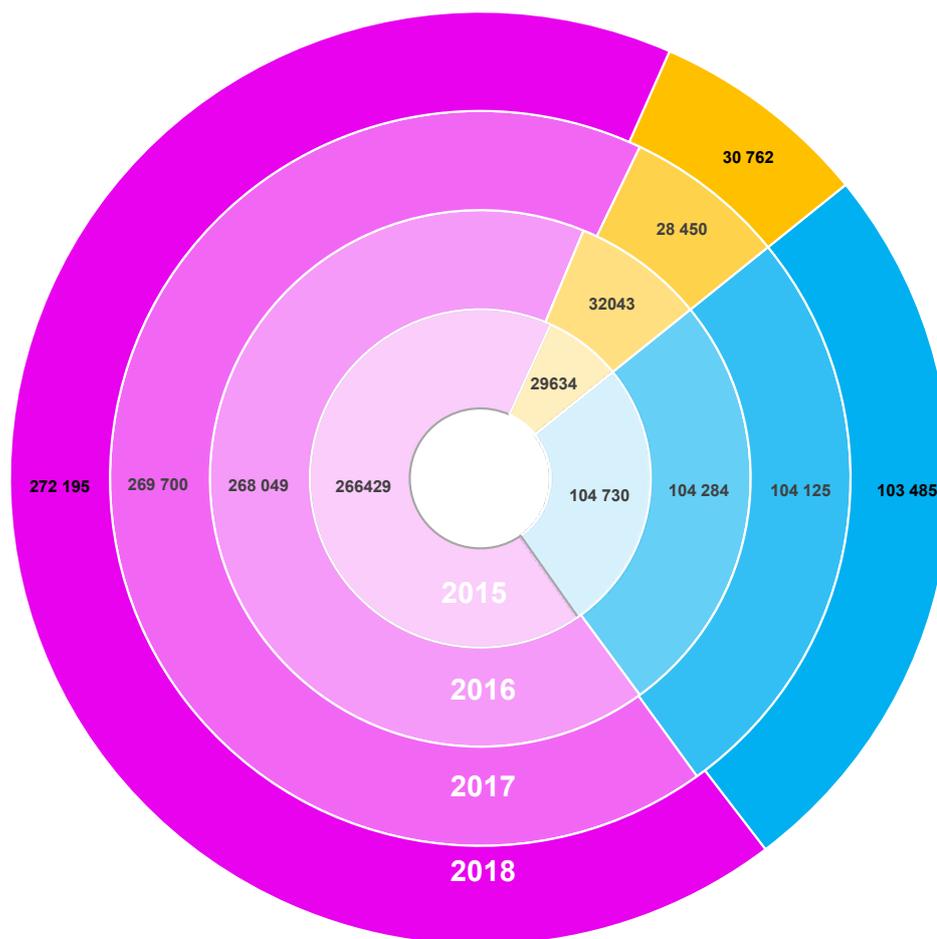
2018

RÉCAPITULATIF GISEMENT

Porte à porte biflux	
Déchets recyclables	
Fibreux	20 002 tonnes
Flaconnages	30 306 tonnes
Recyclables sans verre	465 tonnes
Verre	312 tonnes
Biodéchets	27 168 tonnes
Déchets non recyclables	80 019 tonnes
Porte à porte monoflux	
Déchets recyclables avec verre	48 831 tonnes
Biodéchets	3 594 tonnes
Déchets non recyclables	186 226 tonnes
Colonnes d'apport volontaire	
Déchets recyclables	
Fibreux	1 344 tonnes
Flaconnages	484 tonnes
Verre	331 tonnes
Recyclable en mélange	1 238 tonnes
Déchets non recyclables	5 413 tonnes
Bennes de Préhension Latérale	
Recyclables sans verre	130 tonnes
Verre	42 tonnes
Non recyclables	537 tonnes

ÉVOLUTION DES TONNAGES DU GISEMENT DEPUIS 2015

- Déchets recyclables
- Déchets Non Recyclables
- Biodéchets



2017



2018



GLOBAL GISEMENT	
Déchets recyclables	104 125 tonnes
Déchets Non Recyclables	269 700 tonnes
Biodéchets	28 450 tonnes

GLOBAL GISEMENT	
Déchets recyclables (verre compris)	103 485 tonnes
Déchets Non Recyclables	272 195 tonnes
Biodéchets	30 762 tonnes

GISEMENT GLOBAL DÉCHÈTERIES

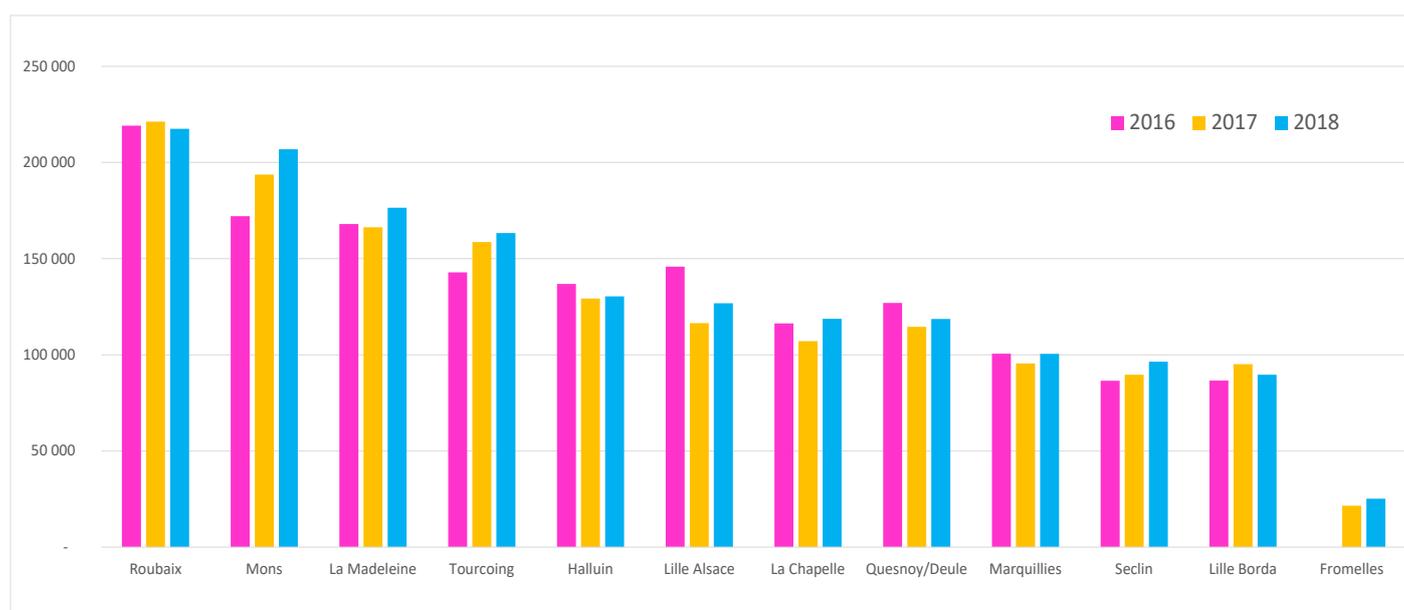
2017

2018

LES DÉCHÈTERIES	
Tonnage global	169 237 tonnes
Taux de valorisation matière	84,3 %
Taux de valorisation énergétique	15,3 %
Taux de valorisation global	96 %
Taux d'enfouissement ISDND	4 %
Fréquentation générale	1 704 328 entrées

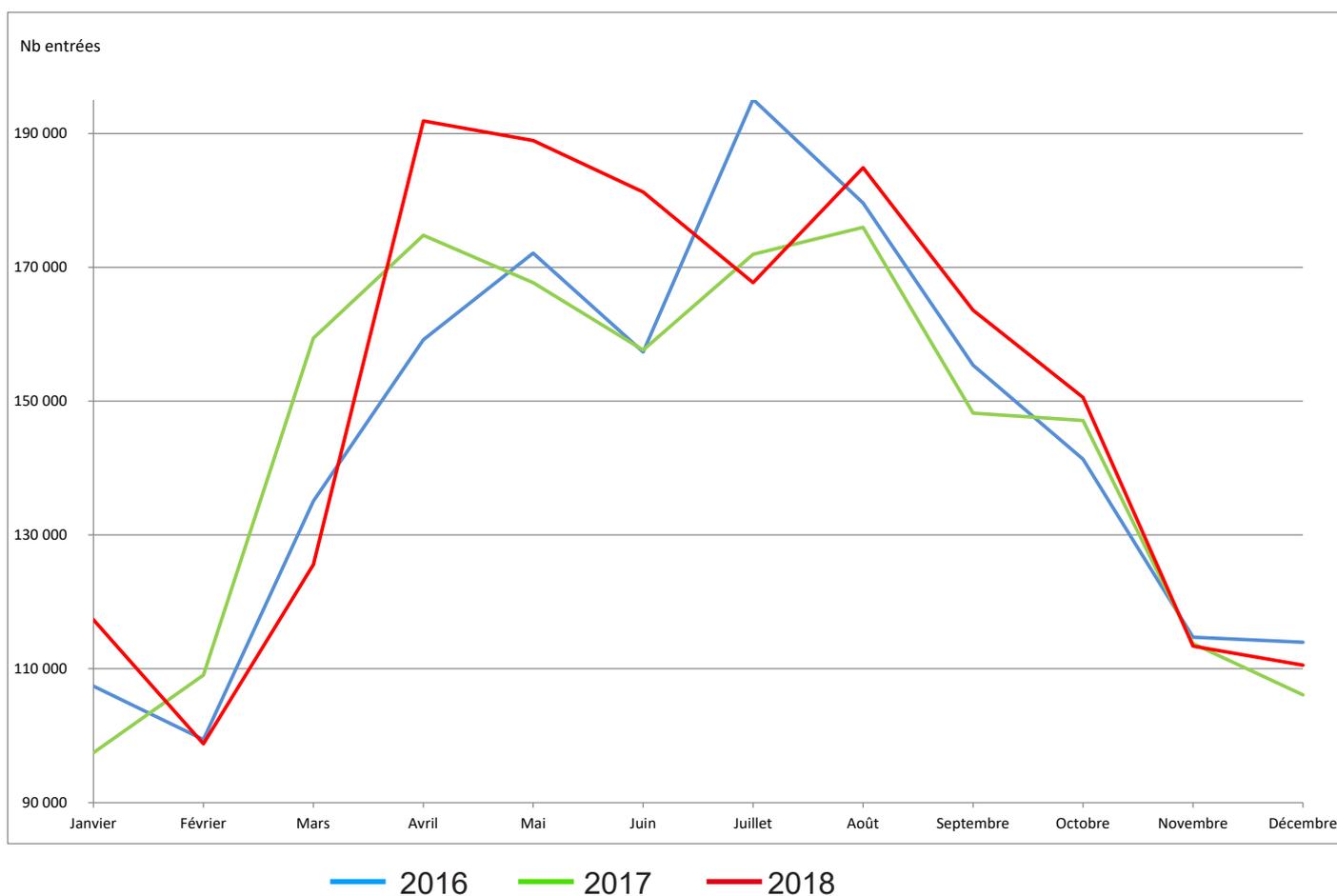
LES DÉCHÈTERIES	
Tonnage global	168 387 tonnes
Taux de valorisation matière	84,1 %
Taux de valorisation énergétique	15 %
Taux de valorisation global	99,1 %
Taux d'enfouissement ISDND	0,9 %
Fréquentation générale	1 794 439 entrées

ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATIONS POUR CHAQUE DÉCHÈTERIE



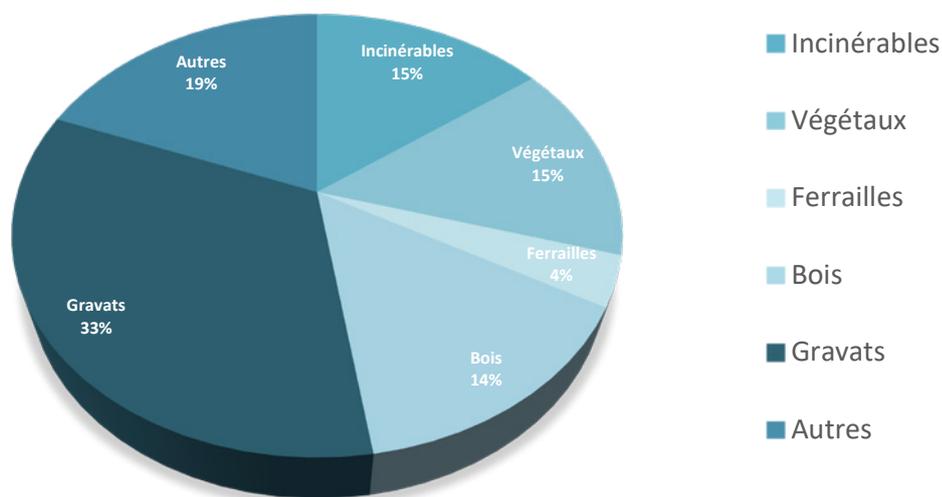
Le flux de roubaix et Lille Borda se sont reportés sur la déchèterie de Mons-en-Baroeul dont l'activité est en constante augmentation.

FRÉQUENTATION PAR MOIS SUR 3 ANNÉES



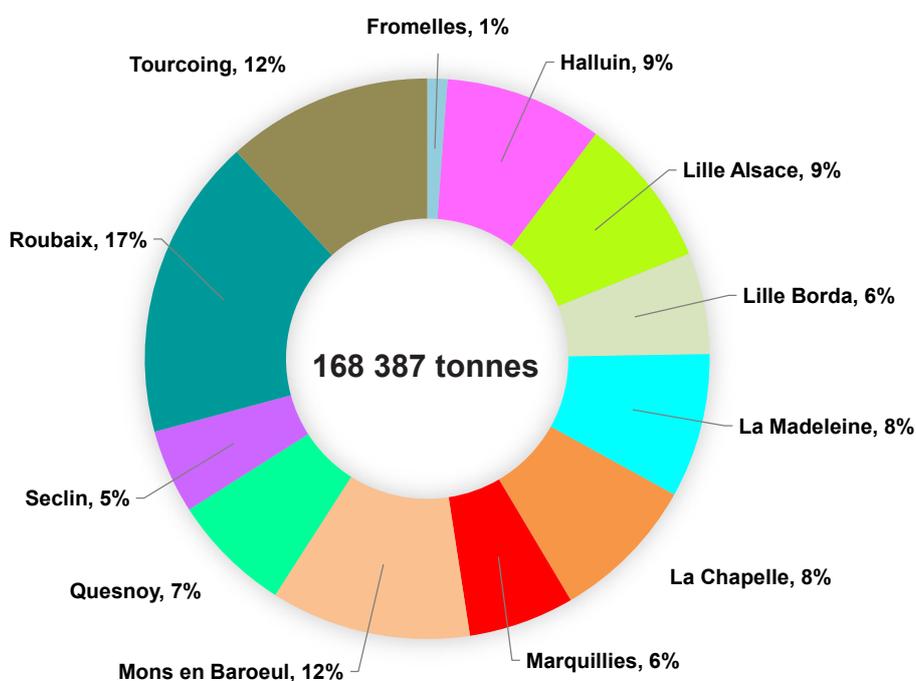
La fluctuation de la fréquentation des déchèteries est liée d'une part à la saisonnalité, et d'autre part à l'extension des horaires d'ouverture pendant la saison haute.

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX FLUX DE MATIÈRES SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES



Les gravats représentent le principal flux déposé en déchèteries. Ils sont constitués essentiellement de matériaux de construction.

RÉPARTITION DES TONNAGES SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES

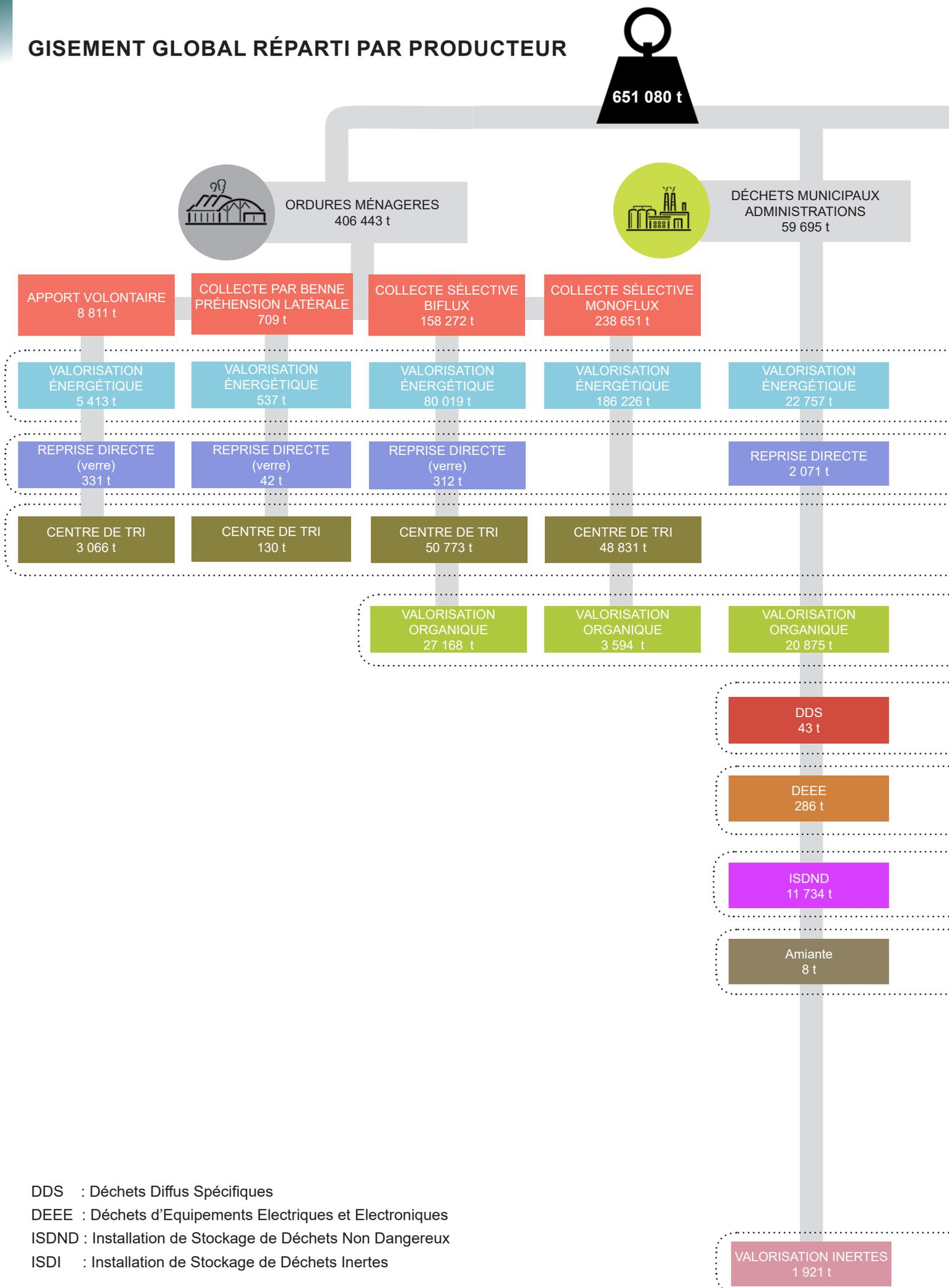


BILAN MATIÈRE SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES

TYPE	2017	2018	EVOLUTION 2017 / 2018
Incinérable	25 615 t	25 204 t	-2%
Végétaux	22 683 t	24 308 t	10%
Ferrailles	6 030 t	6 165 t	2%
Bois	24 182 t	25 495 t	1%
Gravats	60 276 t	56 684 t	-6%

Le tonnage total apporté en déchèteries en 2018 est de **168 387** tonnes soit **147** kg/habitant

GISEMENT GLOBAL RÉPARTI PAR PRODUCTEUR



DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes



ACTIVITES COMMERCIALES
5 161 t



ENCOMBRANTS
179 781 t

DÉCHÈTERIES
168 387 t

AUTRES COLLECTES
11 394 t

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
4 664 t

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
25 204 t

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
7 t

REPRISE DIRECTE
74 931 t

VALORISATION ORGANIQUE
4 t

VALORISATION ORGANIQUE
24 308 t

VALORISATION ORGANIQUE
1 409 t

DDS
1 335 t dont REP 971 t

DEEE
5 444 t

DEEE
699 t

ISDND
493 t

ISDND
6 t

Amiante
1 000 t

ISDI
374 t

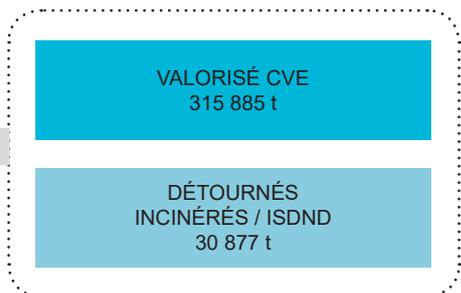
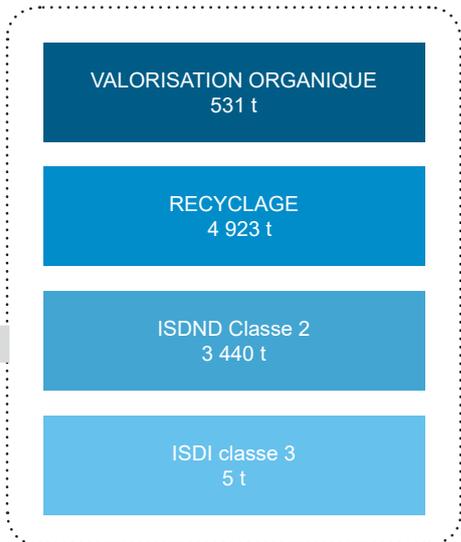
ENCOMBRANTS
8 899 t

RÉEMPLOI
688 t

VALORISATION INERTES
35 477 t

QUANTITÉ DE DÉCHETS TRAITÉS EN 2018





DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes



MONTANT GLOBAL ET DÉTAILLÉ DES DIFFÉRENTES AIDES PUBLIQUES ET SOUTIENS REÇUS DES ECO-ORGANISMES

NOM	Périmètre	Valeur de soutien pour l'année en € TTC		
		Opérationnel	Financier	
CITEO (ex Eco Emballage)	Emballages ménagers		X	13 560 419 €
CITEO (ex Eco Folio)	Papiers graphiques		X	0
Eco Système (OCA DEEE)	DEEE	X	X	657 796 €
Eco mobilier	Mobilier	X	X	456 476 €
Eco DDS	DDS	X	X	41 955 €
ADEME	Rénovation déchèteries			45 392 €

Le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), qui a été introduit dans la loi française dès 1975, est une déclinaison opérationnelle du principe « pollueur – payeur » appliqué au domaine de la gestion des déchets. Codifié à l'article L. 541-10 du code de l'environnement et suivants, il oblige les metteurs sur le marché de certains produits de pourvoir ou de contribuer à la gestion des déchets qui en proviennent.

Ce principe est en œuvre dans plus de quinze filières en France, dont notamment celles des emballages ménagers et des papiers graphiques. Concrètement, la très grande majorité des producteurs répondent aujourd'hui à cette obligation en contribuant financièrement à un éco-organisme agréé par l'État. Cet éco-organisme, appelé CITEO, reverse les contributions perçues sous forme de soutiens financiers aux collectivités pour participer au financement du dispositif de collecte séparée, de tri et de recyclage des déchets d'emballages ménagers et des papiers graphiques.

Pour obtenir ces soutiens à la tonne triée, les collectivités sont incitées ainsi trier les déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques en atteignant, pour chaque matériau, des qualités fixées dans le cahier des charges liant l'éco-organisme à l'État (prescriptions techniques minimales) et précisées dans la demande d'agrément de CITEO (standard de qualité).

PRINCIPALES PRESTATIONS ET MODALITÉS D'EXPLOITATION

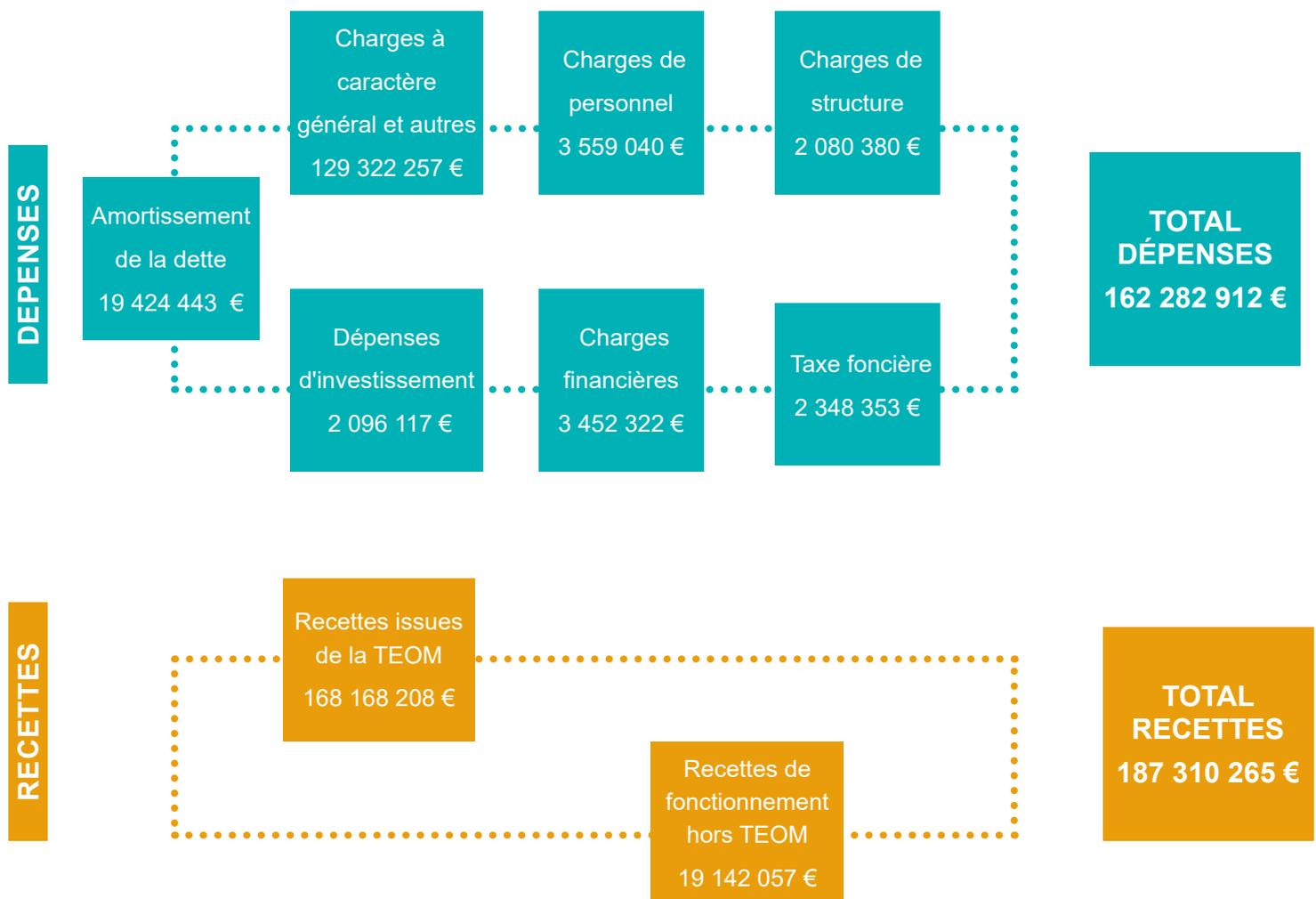
Prestation	Prestataires 2018	DSP*	Marché	Montant en euros TTC	
				2017	2018
Pré-collecte	Plastic Omnium - Citec		X	5 281 650 €	4 682 282 €
Collectes	Esterra - Lilébo		X	57 148 669 €	51 187 695 €
Collectes des encombrants	Esterra		X	4 505 876 €	6 439 762 €
Exploitation des déchèteries	Esterra		X	9 988 935 €	11 950 212 €
Collecte Bennes Grande Capacité	Esterra		X	2 066 400 €	1 355 605 €
Exploitation des centres de tri	SPL Triselec	X		10 405 969 €	10 864 450 €
Exploitation du CVE	Covalys	X		14 146 374 €	13 862 364 €
Exploitation du CVO / CTM	Sequoia	X		5 824 114 €	7 029 540 €

* DSP : Délégation de Service Public

PRODUITS ISSUS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT (DONT LA COLLECTIVITÉ EST MAÎTRE D'OUVRAGE)

En 2018, les centres de traitement de la MEL n'ont pas reçu de déchets autres que ceux issus des Déchets Ménagers et Assimilés de son territoire.

BILAN FINANCIER



MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les recettes du service sont composées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), des recettes provenant des éco-organismes pour le recyclage de certaines catégories de déchets ainsi que des recettes d'exploitation.

Les charges correspondent à la compilation des coûts de fonctionnement, des coûts payés aux prestataires chargés d'assurer des missions de collecte et de traitement et des charges d'amortissement supportées par la collectivité (ces montants intègrent les investissements des moyens de collecte, le coût de la construction des équipements de collecte et de traitement, auxquels viennent s'ajouter le coût des travaux d'adaptation nécessaire à leur maintien en état).

COLLECTE EN PORTE À PORTE

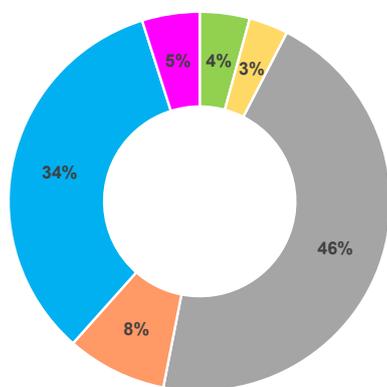
COÛT TOTAL À LA TONNE DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

À LA TONNE EUROS TTC	Ordures Ménagères Résiduelles	RSOM ***	Bio déchets
COÛT COMPLET *	218,96 €	417,59 €	391,35 €
COÛT AIDÉ **	195,35 €	238,99 €	363,84 €

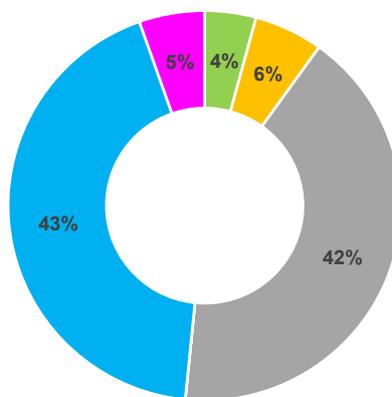
COÛT TOTAL À L'HABITANT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

À L'HABITANT EUROS TTC	Ordures Ménagères Résiduelles	RSOM	Bio déchets
COÛT COMPLET	51,07 €	36,55 €	20,97 €
COÛT AIDÉ	45,57 €	20,92 €	19,47 €

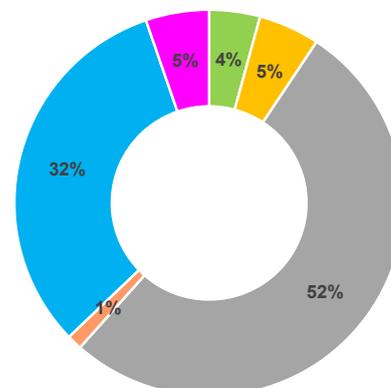
RÉPARTITION DES CHARGES



Ordures Ménagères Résiduelles



Recyclage Sec Ordures Ménagères



Biodéchets

■ fonctionnelles ■ Pré-collecte ■ collecte ■ transport ■ traitement ■ charges diverses

* : Coût Complet : Somme de tous les coûts liés à la fabrication jusqu'à la vente d'un produit

** : Coût Aidé : Coût complet déduction faite des subventions et recettes perçues

*** : RSOM : Recyclable Sec Ordures Ménagères

Ordures Ménagères Résiduelles : Ce sont les déchets produits par les ménages après le tri à la source par les habitants de tous les produits recyclables (notamment tous les emballages) et des biodéchets. Ce sont les derniers déchets dans la poubelle tout venant.

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

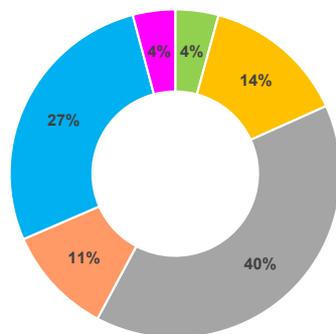
COÛT TOTAL À LA TONNE DES DÉCHETS COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE

À LA TONNE EUROS TTC	Ordures Ménagères Résiduelles	RSOM CAV
COÛT COMPLET	269,62 €	435,02 €
COÛT AIDÉ	247,68 €	270,77 €

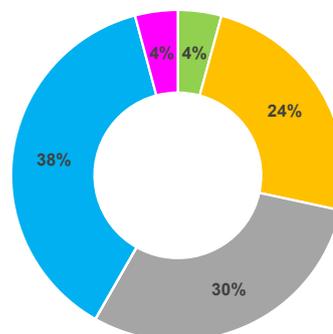
COÛT TOTAL À L'HABITANT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE

À L'HABITANT EUROS TTC	Ordures Ménagères Résiduelles	RSOM CAV
COÛT COMPLET	56,13 €	56,85 €
COÛT AIDÉ	51,57 €	35,38 €

RÉPARTITION DES CHARGES



Ordures Ménagères Résiduelles



Recyclage Sec Ordures Ménagères

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

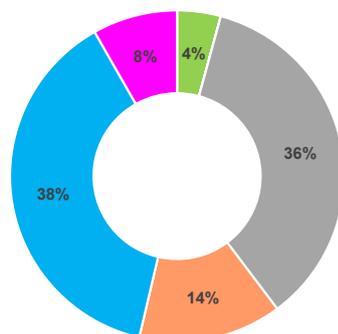
COÛT TOTAL À LA TONNE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

À LA TONNE EUROS TTC	Déchèteries	Encombrants
COÛT COMPLET	139,46 €	704,56 €
COÛT AIDÉ	117,33 €	696,79 €

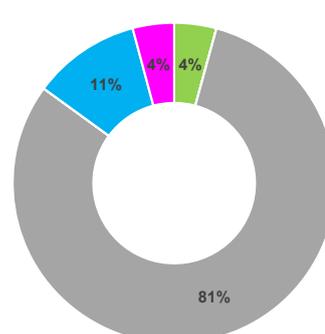
COÛT TOTAL À L'HABITANT DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

À L'HABITANT EUROS TTC	Déchèteries	Encombrants
COÛT COMPLET	20,71 €	6,94 €
COÛT AIDÉ	17,42 €	6,86 €

RÉPARTITION DES CHARGES



Déchèteries



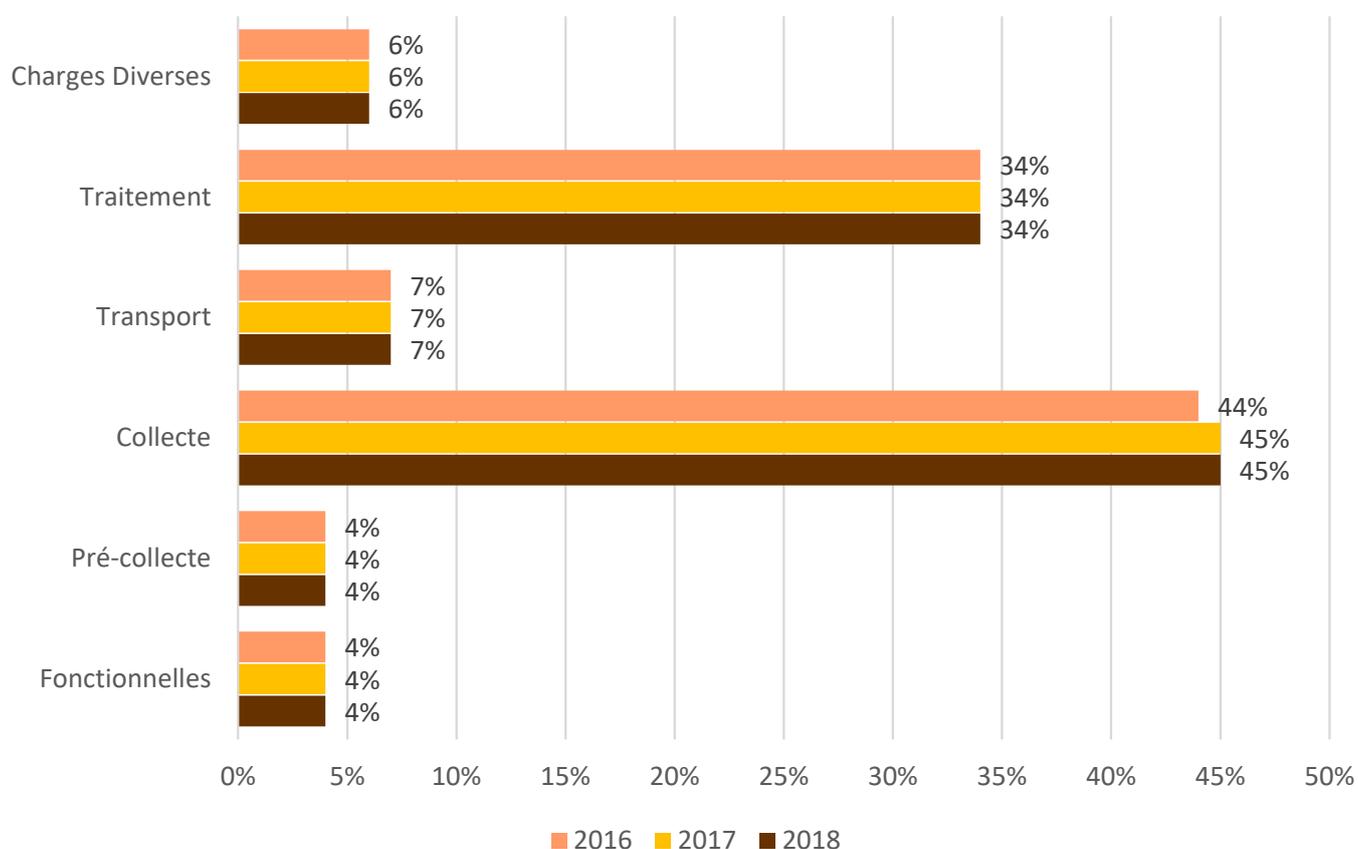
Encombrants

TOUS LES FLUX CONFONDUS

COÛT TOTAL À LA TONNE DE LA TOTALITÉ DES FLUX			
À LA TONNE EUROS TTC	2016	2017	2018
COÛT COMPLET	240,04 €	247,65 €	246,30 €
COÛT AIDÉ	209,10 €	197,81 €	199,60 €

COÛT TOTAL À L'HABITANT DE LA TOTALITÉ DES FLUX			
À L'HABITANT EUROS TTC	2016	2017	2018
COÛT COMPLET	140,84 €	140,75 €	140,70 €
COÛT AIDÉ	122,68 €	112,42 €	114,02 €

RÉPARTITION DES CHARGES





400 composteurs



30 kms
Réseau de chaleur



> 709 tonnes
collectées par benne
de préhension latérale

2019



DÉMARRER
LES TRAVAUX
RÉSEAU DE
CHALEUR



POURSUIVRE LES
RÉFLEXIONS SUR LE
NOUVEAU SCHÉMA
DIRECTEUR



ÉCRIRE LE
NOUVEAU
RÈGLEMENT
DES
DÉCHÈTERIES



Perspectives



DÉVELOPPER
LES ACTIONS
DE PRÉVENTIONS



2019



LANCER LES
TRAVAUX
D'ADAPTATION
DU CENTRE
VALORISATION
ORGANIQUE



DÉVELOPPER
L'EXPÉRIMENTATION
DE LA COLLECTE
BENNES PRÉHENSION
LATÉRALE





LISTE DES PRESTATAIRES POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

	TYPOLOGIE	PRESTATAIRE	
	ISDND ①	RECYNOV - Santes	
	DDS - DASRI ②	SOTRENOR - Harnes (chimirec ECQUES)	HORS MEL
	Bois	RAMERY ENVIRONNEMENT- Haubourdin COMPOST DU MAZE - Verlinghem	
	Amiante	SUEZ - Haubourdin	
	ISDI ③	RAMERY ENVIRONNEMENT - Haubourdin	
	Plâtre	RECYDEM - Lourches	HORS MEL
	Bouteilles de Gaz	RAMERY - Harnes	HORS MEL
	Pneus	RAMERY ENVIRONNEMENT - Harnes (hors REP)	HORS MEL
	Textile	LE RELAIS - Lille	
	Piles	COREPILES - Seclin	
	Déchets verts	CVO - BTS - Haubourdin	
	FFOM ④	SEQUOIA - Sequedin	
	Tri des encombrants	TRP - Seclin	
	Réemploi	LE GRENIER – Seclin TRISELEC - Roubaix	
	Métaux	CORNU – Wasquehal RDN – La Chapelle d'Armentières GABO - FRT – Lomme GALOO - Halluin MAZELIER - Lille BAUDELET - Santes VEOLIA - Lomme	
	DEEE ⑤	ECO-SYSTEMES - Lesquin	
	Papier - Carton	VEOLIA – Loos TRP – Seclin HANTSON - Wambrechies	
	Batteries	REMEDI - Seclin	
	Huiles minérales	ECO-HUILE - Lillebonne	HORS MEL
	Huiles végétales	GECCO - Vendeville	
	Films radiographiques	RECYCL'M - Lille	

- ① ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux (CET2)
- ② DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDS : Déchets Diffus Spécifiques
- ③ ISDI : Installation de stockage de déchets inertes (CET3)
- ④ FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
- ⑤ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

LES PRINCIPAUX PRESTATAIRES

ESTERRA

Activités confiées : Collecte sélective, collecte des encombrants, exploitation des déchèteries, nettoyage des marchés, traitement ponctuel des déchets lors des braderies.

Lieu : Rue Chanzy à Lezennes



PLASTIC OMNIUM (devenu SULO)

Activités confiées : Mise en place, fourniture, distribution, et maintenance des récipients de collecte.

Distribution de sacs en plastique

Lieu : 10 rue de la Louvière à Lesquin



LILEBO

Activités confiées : Collecte des déchets ménagers intra-muros de Lille.

Lieu : Rue Chanzy à Lezennes



CITEC ENVIRONNEMENT (devenu ESE)

Activités confiées : Mise en place, fourniture, distribution, et maintenance des récipients de collecte.

Distribution de sacs en plastique

Lieu : 8 rue des Forts à Neuville En Ferrain



STMC

Activités confiées : Collecte sélective des colonnes d'apport volontaires.

Filiale d'ESTERRA

Lieu : Rue Chanzy à Lezennes



LMA

Activités confiées : collecte des bio déchets de restauration hors foyers des établissements publics.

Groupement RAMERY PROPLETE/ Littoral Métropole Assainissement / compost du MAZE

Lieu : 126 rue Carnot à SEQUEDIN



SUEZ RV Nord Est

Activités confiées : collecte des déchets recyclables des colonnes d'apport volontaire.

SUEZ Recyclage et Valorisation des déchets en Nord Est est spécialisé dans la collecte et le traitement des déchets.

Durée : 4 ans

Lieu : Route d'Ypres à Wambrechies



PAPREC NORD (CDI recyclage)

Activités confiées : Collecte et valorisation des papiers de bureaux des établissements communaux de la métropole.

Durée : 4 ans

Lieu : rue de la Prévoté à Quesnoy-sur-Deûle



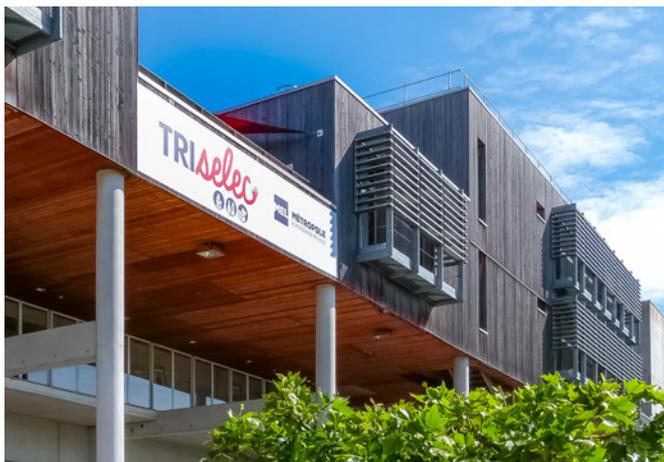
VALDEC

Activités confiées : Exploitation de la déchèterie de Fromelles

Lieu : Avenue industrielle à Hallennes lez Haubourdin



LES EXPLOITANTS



SPL TRISELEC

Exploitation des centres de tri.

Actionnaires publics MEL 80% , Dunkerque Grand Littoral 20%

. Centre de tri d'Halluin : Contrat de délégation de service public depuis le 01 juillet 2012. Le contrat s'achèvera le 30 juin 2019.

Lieu : rue de Lille à Halluin

. Centre de tri de Lille-Loos : Contrat de délégation de service public. Le contrat a débuté le 24 septembre 2007 et s'achèvera le 30 juin 2019.

Lieu : Port de Lille sur les communes de Lille et Loos.



SEQUOIA

Société en groupement avec SUEZ / ENGIE Biogaz, chargée de l'exploitation en Délégation de Service Public du CVO depuis le 1er janvier 2018

Lieu : Boulevard du Marais à Sequedin



COVALYS

Société en groupement avec Valnor / Idex, chargée de l'exploitation en Délégation de Service Public du CVE depuis le 1er juillet 2017.

Lieu : Halluin



ANSTAING
 ARMENTIERES
 AUBERS
 BAISIEUX
 BEAUCAMPS LIGNY
 BOIS GRENIER
 BONDUES
 BOUSBECQUES
 BOUVINES
 CAPINGHEM
 CHERENG
 COMINES
 CROIX
 DEÛLEMONT
 DON
 EMMERIN
 ENGLOS
 ENNETIERES EN WEPPES
 EROUINGEM LE SEC
 EROUINGEM LYS
 ESCOBECQUES
 FACHES THUMESNIL
 FOREST / MARQUE
 FOURNES EN WEPPES
 FRELINGHIES
 FROMELLES
 FRETIN
 GRUSON
 HALLENES LEZ HAUBOURDIN
 HALLUIN
 HANTAY
 HAUBOURDIN
 HELLEMES
 HEM
 HERLIES
 HOUPLIN ANCOISNE
 HOUPLINES
 ILLIES
 LA BASSEE
 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
 LA MADELEINE
 LAMBERSART
 LANNOY
 LEERS
 LE MAISNIL
 LESQUIN
 LEZENNES
 LILLE
 LINSSELLES
 LOMME
 LOMPRET
 LOOS
 LYS LEZ LANNOY
 MARCQ EN BAROEUL
 MARQUETTE
 MARQUILLIES
 MONS EN BAROEUL
 MOUVAUX
 NEUVILLE EN FERRAIN
 NOYELLES LEZ SECLIN
 PERENCHIES
 PERONNE EN MELANTOIS
 PREMESQUES
 QUESNOY/DEULE
 RADINGHEM EN WEPPES
 RONCHIN
 RONCQ
 ROUBAIX
 SAILLY LEZ LANNOY
 SAINGHIN EN MELANTOIS
 SAINGHIN EN WEPPES
 SI ANDRE LEZ LILLE
 SALOME
 SANTES
 SECLIN
 SEQUEDIN
 TEMPLEMARS
 TOUFFLERS
 TOURCOING
 TRESSIN
 VENDEVILLE
 VERLINGHEM
 VILLENEUVE D'ASCQ
 WAMBRECHIES
 WARNETON
 WASQUEHAL
 WATTIGNIES
 WATTRELOS
 WAVRIN
 WERVICQ
 WICRES
 WILLEMS

RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Conformément aux articles L 2224-17-1 et D 2224-1 à 5 du Code Général des collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présente notamment : le territoire desservi, la collecte des déchets pris en charge par le service, la prévention des déchets mise en œuvre, les traitements mis en place, les modalités d'exploitation du service public, les indicateurs, le financement.

